

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTREMER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 28<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mardi 4 Novembre 1969.

## SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1970 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3281)

### Affaires étrangères et coopération.

MM. Arthur Conte, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères ; Joxe, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les affaires étrangères.

MM. Dusseaux, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les relations culturelles ; le président ; Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles ; Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles ; Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.

MM. André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération ; de Broglie, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération ; Haurat, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la coopération.

MM. le ministre des affaires étrangères ; Yvon Bourges, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 3296).

## PRESIDENCE DE M. JEAN MONTALAT, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## LOI DE FINANCES POUR 1970 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822, 835).

## AFFAIRES ETRANGERES

### I. — Affaires étrangères.

### II. — Coopération.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

Ce débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, 2 heures 15 minutes ;

Commissions, 1 heure 35 minutes ;

## Groupes :

Union des démocrates pour la République, 2 heures 5 minutes ;  
 Républicains indépendants, 30 minutes ;  
 Socialiste, 40 minutes ;  
 Communiste, 40 minutes ;  
 Progrès et démocratie moderne, 40 minutes ;  
 Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Arthur Conte, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères.

**M. Arthur Conte, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, la commission des finances, à l'unanimité, tout en recommandant le vote du budget des affaires étrangères qui vous est présenté, tient à exprimer une satisfaction, une inquiétude et une réserve.

Une satisfaction, d'abord. Dans le programme général d'économies qui vous est fixé, et sans dépasser les crédits qui vous sont impartis, vous avez su engager une réforme de structure extrêmement importante et profonde. L'initiative en avait été prise par M. Michel Debré, confiée à un fonctionnaire d'élite, M. Pierre Racine. Avec efficacité, vous avez décidé de poursuivre cet effort qui est extrêmement lisible dans les chapitres du budget. La commission vous en exprime sa satisfaction.

Une inquiétude. Elle porte sur la réduction de un million de francs au chapitre des dépenses de presse et d'information. Il est bon d'avoir une bonne politique ; encore faut-il avoir les moyens de bien la faire connaître. Je crois, avec toute la commission, que c'est une réduction extrêmement dommageable.

Tous les députés qui vont en mission à l'étranger ont fait l'expérience amère d'un certain silence de la France, surtout du point de vue radio.

Nous n'avons pas les moyens qu'exige la dimension du monde moderne. Je pourrais en citer de multiples exemples. Je ne vous en citerai qu'un, parce qu'il me paraît éclatant.

En janvier dernier, je me trouvais dans une citadelle de la langue française, fidèle — ô combien ! — à l'esprit français, en Côte-d'Ivoire. J'avais passé la journée chez le président Houphouët-Boigny, à Yamassoukro, et je revenais, le soir, en compagnie d'un ambassadeur estimé entre tous, que vous connaissez bien, monsieur le ministre, puisque, à mes côtés, il fut pendant plusieurs années vice-président de la commission des affaires étrangères. Nous avons eu une panne — il arrive aux diplomates d'avoir des pannes (*Sourires.*) — et, au fond d'un village de brousse, nous avons trouvé une trentaine d'hommes accroupis qui écoutaient un radio, laquelle, à tue-tête, dans un très bon français, donnait des commentaires sur la situation mondiale. « Enfin, la voix de la France », dit l'ambassadeur. Non, c'était la voix de Mao ! Jusque dans Yamassoukro et Abidjan, au lieu de radio-Paris qu'on ne peut entendre, il y a radio-Pékin !

Notre réserve porte sur le problème de nos contributions aux organismes internationaux. La commission des finances s'est beaucoup émue de l'accélération des dépenses qui y sont ici consacrées.

Il faut réaliser — je pèse mes mots : c'est parfois délirant — que nos contributions aux organismes internationaux dévorent 34,7 p. 100 du total des sommes affectées aux services des affaires étrangères.

De 1964 à 1970, nos contributions bénévoles sont passées de 25 millions à 42 millions de francs. Nos contributions obligatoires se sont élevées de 261.500.000 francs, en 1964, à 644.800.000 francs, en 1970, c'est-à-dire qu'elles ont triplé.

Je sais bien que, à l'initiative de la France, des contrôles un peu plus rigoureux sont intervenus sur certaines dépenses de certains organismes internationaux. Je sais bien aussi qu'il faut garder cette vocation internationale qui est, d'ailleurs, à l'avantage de l'esprit français.

Chaque fois qu'un mur de la méfiance tombe, chaque fois qu'un mur de la haine ou de l'ignorance s'écroule, c'est une victoire des justes. Encore faut-il que les organismes internationaux soient sagement administrés, avec bon sens et avec retenue.

Notre ministre des finances est prodigue, par notre saison, de conseils d'économie. Essayez d'étendre ces conseils aux organismes internationaux ; en tout cas, la commission des finances suivra toujours avec sympathie votre effort dans ce sens.

Donc, la commission a voté votre budget. Il reste, monsieur le ministre, que ce budget, pour prendre pleine signification, doit recevoir le plein éclairage d'une politique.

Et là, vous permettrez sans doute à votre rapporteur, même à titre personnel, d'introduire quelques réflexions sur ce moment qui est un carrefour de la conscience de la France.

Je retiendrai pour ma part, à cet instant, quatre points d'analyse qui me paraissent dominer la situation mondiale.

Le premier point est que nous vivons un univers en pleine évolution et en pleine mouvance. Donc, gardez-vous de l'immobilisme et de l'antingible, quels qu'ils soient.

Mon deuxième point d'analyse tient au bouleversement qui est intervenu à la tête des principaux Etats.

Voici que vient de se clore une longue époque de visionnaires. Visionnaires, Winston Churchill, Charles de Gaulle, Conrad Adenauer, Kennedy et Joseph Staline lui-même !

Churchill, le dernier homme du XIX<sup>e</sup> siècle, avait inimitablement une certaine vision de l'union britannique.

Charles de Gaulle, avec un style inimitable, avait une « certaine idée de la France ».

Joseph Staline, même avec un style sobre et d'acier, se fixait une vision mystique de la Russie et du léninisme.

Adenauer imposait à la démocratie chrétienne allemande une définition mystique, et même mythique, de l'Europe.

Et dernier fils du messianisme rooseveltien, Kennedy, dans des images étincelantes, désignait aux jeunes hommes de nouvelles frontières.

Cette ère est close. Le dernier qui reste de cette génération d'inspirés est celui qui tient en mains la destinée de la Chine.

Voici qu'est venue — et vous devez en tenir compte dans votre analyse — une génération de réalistes. A Londres, les Wilson, comme les Heath, ont le génie de l'opportunité. Richard Nixon est un pragmatique ; Brejnev, Kossyguine et Podgorny sont des adaptateurs de la doctrine. Chez nous, notre président de la République, même s'il a été pendant des années le premier lieutenant d'une pensée épique, a toujours aimé bien mesurer les chances du réel. Et voici qu'en Allemagne, vous vous trouvez devant un homme qui ne cache point qu'il a plus à souci les devoirs du quotidien que le regard sur des perspectives trop lointaines.

C'est un point d'analyse très important, dont il faut tenir compte au moment où vous prenez à charge cet important département.

Mon troisième point d'analyse porte sur un fait qui, à mon sens, est dominant : c'est que le drame moral, comme à toutes les grandes époques de moyen âge, est devenu plus important que le drame politique.

Dans notre jeunesse et dans notre adolescence, entre les deux guerres, nous n'assistions qu'à des confrontations de systèmes, d'ambitions, de passions politiques. A l'évidence, il y a aujourd'hui un drame moral à l'échelle planétaire.

Quand cesserons-nous d'abdiquer devant les drogués ? Quand cesserons-nous d'abdiquer devant les triblions ? Quand cesserons-nous d'abdiquer devant la voyoucratie et le banditisme, qui s'étendent partout comme la lèpre ?

Il ne s'agit plus d'un drame national, il s'agit d'un drame mondial. Et à drame mondial, remèdes mondiaux.

Le général de Gaulle vous a laissé un pays sans ennemis et sans guerre. Vous avez à administrer un pays disponible. Il est d'abord disponible pour cette tâche éminemment morale, et il est à souhaiter que le département des affaires étrangères, le premier, en prenne et en indique conscience.

Enfin, mon quatrième point d'analyse générale porte sur la primauté de l'économique et du politique. Pourquoi ? Non pas parce que le souci s'est aggravé des nourritures terrestres, mais parce qu'il y a abdication des grands messages traditionnels.

Tous les vieux messages qui illuminèrent, pour les uns comme pour les autres, notre jeunesse, sont fatigués. La jeunesse n'a point les mains sales, elle a les mains vides, et c'est pourquoi, si souvent et de par tout l'univers, elle a tendance à cultiver la violence pour la violence et la destruction pour la destruction. Nous en arrivons à un néant de foi politique, qui est aussi un élément primordial de notre analyse et qui doit déterminer l'ensemble de notre conception.

Bien sûr, il se pose bien des problèmes particuliers importants.

L'Assemblée nationale attend de votre part des explications nettes et précises sur la signification réelle et sur l'importance réelle de l'intervention de forces navales soviétiques en Méditerranée.

L'Assemblée nationale attend de votre part des explications claires et précises sur l'ensemble des relations franco-algériennes, à l'intérieur desquelles — plusieurs membres de la commission des finances s'en sont fait l'écho — il est important de garantir des secteurs importants de l'économie d'un certain nombre de départements méditerranéens.

Il y a le volcan du Levant. Bien des esprits, dont je suis, commencent à se demander si les quatre Grands, au lieu de compliquer le problème par leurs propres contradictions, ne seraient pas sages, compte tenu de l'analyse des derniers événements, de colmater la blessure et d'isoler l'abcès.

Il y a le volcan du Viêt-nam. Je ne sache pas que, depuis la disparition du président Ho Chi Minh, le Nord Viêt-nam ait nuancé sa position. Je ne sache pas davantage, surtout après avoir entendu la discours du président Nixon de cette nuit, que le président Nixon et les dirigeants américains aient échappé à un certain nombre de regrettables contradictions.

Là-dessus, sans doute, l'Assemblée nationale voudra vous entendre.

En attendant que, peut-être, un plus large débat de politique étrangère, au printemps, s'instaure devant l'Assemblée, il me reste à bien fixer les points d'analyse générale. Et ce qui ressort de cette analyse, politiquement, c'est que nous nous trouvons dans une sorte de néant d'idéal.

Alors que faire ?

Du moins pouvons-nous chercher une voie simple. « Dans les nuits sans étoiles la main, d'instinct, cherche la certitude ». Or, il y a une certitude pour la France et c'est la construction européenne.

Monsieur le ministre, vous allez dans quelques jours participer à une conférence européenne au sommet qui peut être historique. J'ai personnellement grande confiance dans ce que vous pouvez y faire. Mais, du moins, puissiez-vous l'aborder avec deux sentiments.

Le premier c'est qu'entre ceux qui nient l'Europe et qui inventeraient n'importe quoi pour faire échec à la construction européenne et ceux qui en ont eu une vision mystique, c'est-à-dire qui ont imaginé une Europe irréalisable, il y a les pragmatiques, qui peuvent désormais mettre sur les rails une Europe des réalités.

Le second sentiment que, plus que jamais, nous devons avoir, c'est que nous tenterions en vain de bâtir une Communauté économique européenne ou des Communautés économiques européennes si l'union politique ne venait pas couronner le tout. L'Europe sera politique ou ne sera pas.

Vous vous perdrez dans le chaos des concurrences économiques si vous ne savez pas exprimer clairement une volonté politique. Et parce que l'union politique est devenue possible vous avez d'autant plus à devoir de la tenter tout en respectant cette politique de coexistence et d'intelligence avec les pays de l'Europe orientale dont il ne faut pas se séparer.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que m'inspire la situation mondiale actuelle.

Je vais conclure sur une pensée délicate et difficile à exprimer. Mais je dois pourtant l'exprimer.

Monsieur le ministre, à ce moment de la France et de l'univers, après le départ abrupt de l'homme de gloire que vous avez servi pendant trente ans, je comprends que vous éprouviez comme le Premier ministre, comme le Président de la République une impression de désert.

Quoi qu'on pense de ce qui a été fait, il est trop réel, il est trop vrai que, surtout en matière de politique internationale, la succession est écrasante. Et, pour bien vous connaître, je sais que vous avez mis vos pas dans ce sillage avec une terrible humilité. La tentation, dès lors, est grande de s'accrocher intangiblement à chaque mot qui a été prononcé et à chaque message qui a été énoncé durant ces trente ans. Est-ce cela vraiment que voudrait celui que vous voulez servir ?

Certes, il est difficile d'imaginer ce que pense en profondeur le fier solitaire qui, dans l'amertume ou dans la sérénité, a rejoint le refuge au fond du village, mais il n'échappe pas au regard de l'historien une évidence, c'est que, de toute sa vie, le général de Gaulle n'a jamais aimé ni estimé les hommes de responsabilité qui n'ont pas confiance en eux-mêmes.

Alors, mon plus grand conseil vient comme de lui-même.

Le général de Gaulle vous a laissé, oui, une France sans ennemis et sans guerre. Pour autant vous avez toujours à défendre une civilisation avec qui la France se confond et qui, elle, continue d'affronter des guerres sous toutes sortes de formes et des ennemis sous toutes sortes de masques.

Et, pour nous, quel est notre devoir de députés ? C'est d'aider au mieux et passionnément l'homme qui, élu librement par le suffrage universel populaire, assume désormais, au sommet, le destin de la nation, les choix de l'honneur et les commandements de la sécurité. Et à cet instant puisse-t-il, avec vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, avec le Premier ministre, exercer pleinement la liberté de ses droits vis-à-vis de quiconque et puisse-t-il garder pleinement et totalement confiance en lui-même. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des Républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** La parole est à M. Joxe, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères.

**M. Louis Joxe, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, voilà donc soumis à notre examen le budget des affaires étrangères.

Deux caractères à ce budget :

Tout d'abord, et selon une tradition qui est déjà fortement établie, une modestie totale. Sur l'ensemble du budget de la France, 1,5 p. 100 des crédits sont consacrés à cette entreprise. C'est peu pour un tel appareil.

Deuxième caractère : compte tenu des crédits de réévaluation et des dépenses imposées par notre politique internationale et par des engagements pris, c'est un budget de reconduction

financière et, par conséquent, il y a là un manque à gagner. Les crédits de cette année sont à peu près les mêmes que l'an dernier. Et qui n'avance pas recule.

Il vous a donc fallu beaucoup d'ingéniosité, monsieur le ministre, pour arriver à faire progresser le navire, avec les moyens qui vous sont consentis.

Je salue cet effort. La répartition, d'ailleurs, est significative de la politique que vous avez adoptée. A l'administration centrale et aux services extérieurs sont consacrés 18 p. 100 de ce budget, ou 20 p. 100 selon le cas, comme nous le verrons tout à l'heure — c'est un signe que je souligne au passage — aux affaires culturelles, 42,5 p. 100 ; à l'information et la presse, hélas ! 1,5 p. 100 du budget ; aux organisations internationales que M. Arthur Conte a évoquées, 35 p. 100, et à l'aide et aux dépenses diverses, 3 p. 100. Cette énumération est importante car, je le répète, elle révèle les principes qui ont présidé à l'élaboration de ce document budgétaire.

Après la belle intervention de M. Arthur Conte, il nous sera bien difficile de ne pas, au cours de ce débat, nous répéter. Mais chacun des trois rapporteurs au nom de la commission des affaires étrangères, devra sans doute s'astreindre aux aspects techniques du budget dans les avis qu'ils ont à vous soumettre. Vous savez que l'un de ces avis portera sur les relations culturelles, l'autre sur la coopération et le mien, si je puis dire, sur le reste, c'est-à-dire sur l'administration générale et les services à l'étranger d'une part, sur les interventions publiques qui ne relèvent ni des relations culturelles ni de la coopération d'autre part, à savoir, en gros, les organisations internationales, et la presse et l'information.

Ainsi s'agit-il pour moi de vous donner notre avis sur un milliard de francs environ en dépenses ordinaires. Je parlerai peu des dépenses en capital car elles suivent d'année en année une courbe légèrement défallante.

Commençons par l'administration générale.

Je reviens sur la préoccupation essentielle qui caractérise le travail accompli. J'y reviens avec d'autant plus d'intérêt qu'à plusieurs reprises, et singulièrement l'année dernière, votre commission des affaires étrangères avait attiré l'attention du Gouvernement sur la part de plus en plus restreinte faite dans le budget à l'administration. Cette part était, en 1958, de 31 p. 100 du budget. Elle était tombée en 1969 à 16,5 p. 100. Pour 1970, elle remonte à 18 p. 100 ou à 20 p. 100 selon que l'on tient compte ou non des ajustements résultant de l'alignement monétaire. C'est là un phénomène d'une considérable valeur. Car à quoi servirait-il de tenter de mener une grande politique étrangère et d'être présent partout, si l'appareil même de la Maison, du Département comme on dit, ne pouvait pas tenir ? Par conséquent, nous nous félicitons de cette remontée.

Naturellement, dans un budget de reconduction où tout est réellement à l'étroit, cela va se traduire par des sacrifices dans certains autres secteurs et, en particulier, dans les relations culturelles, l'aide technique, la presse et l'information.

Mais il y a là l'expression d'une politique réfléchie qui est, comme l'a dit M. Arthur Conte, le résultat d'un groupe d'études auquel nous devons rendre hommage, auquel vous avez le premier rendu hommage, monsieur le ministre, qui a très bien travaillé sous la présidence de M. Racine dont ce n'est pas d'ailleurs, si je puis dire, la première œuvre.

Les objectifs en sont clairs.

Il s'agit de rétablir la situation normale des personnels à l'intérieur de ce ministère, d'adapter les structures et de moderniser la gestion administrative et budgétaire de façon à obtenir une meilleure efficacité et un meilleur rendement.

Nous avons donc dorénavant à notre disposition, comme vous-même, monsieur le ministre, une sorte de bilan nous tenant au fait de la situation et aussi un programme.

Sans vouloir alourdir un exposé qui sera nécessairement court, j'indiquerai que, grâce à la définition de cette politique et aux efforts accomplis, votre ministère va être doté d'un plan de redressement concernant la situation du personnel.

En deux mots je rappelle — ce sont là des matières austères, mais la vie intime d'une maison a son importance — que le ministère des affaires étrangères a adopté, au cours des dernières années — ce dont nous nous félicitons — un grand nombre de fonctionnaires venus des autres administrations, hommes de valeur d'ailleurs : 284 agents venus soit d'Afrique du Nord et notamment d'Algérie, soit des territoires lointains, et toute une série de contractuels venus des services qui se sont multipliés au lendemain de la guerre, en Sarre, en Autriche, en Allemagne, etc.

Il en résultait une sorte d'inflation à laquelle ne remédiait pas une augmentation du nombre de postes en fonction de cette inflation. D'où des conséquences importantes sur ce qu'il est convenu d'appeler la pyramide des âges et la pyramide des grades et, d'une façon générale, sur l'avenir même de la profession qui se trouvait déclassée par rapport à l'ensemble de la fonction publique.

Sur les remèdes, je ne voudrais pas insister non plus, je dirai cependant qu'il y a là un heureux mariage de diverses pratiques. Et d'abord celle du congé spécial; vous aurez à votre disposition une cinquantaine de congés spéciaux qui vous permettront, comme on l'a fait dans la magistrature et dans l'administration préfectorale, de mieux équilibrer votre maison. D'autre part vous venez de créer vingt-deux emplois supplémentaires en les gageant par une économie. Cette politique de répartition des emplois à l'intérieur d'un cadre me paraît heureuse; si elle atteint certains postes comme par exemple certains consulats, la politique qui consiste à replacer dans des consulats importants les agents qui avaient été disséminés en Afrique ou ailleurs me paraît devoir être soutenue.

Enfin on doit insister sur un certain nombre d'autres points, qui n'apparaissent pas dans le budget — sinon indirectement — mais qui sont également de valeur et d'importance.

Le Département a cette année revu comme il convenait l'ancien statut de ses agents. Ce statut règle le sort de tous ces contractuels qui venaient de ses administrations dispersées. Il leur donnera des responsabilités, des possibilités d'avenir et d'intégration dans les échelons les plus élevés. Toutes ces dispositions contribueront à soutenir, si je puis dire, le moral des troupes. Ce n'est que justice.

Il fallait bien que tout cela fût en état d'être accompli.

A cet effort d'équipement humain s'ajoute un effort d'équipement matériel. Des virements rendent possible aussi une politique de modernisation du ministère. Je n'insiste pas sur ces points qui sont dans l'esprit de tous ceux qui connaissent la Maison.

Une politique de décentralisation est également poursuivie, et fort heureusement, à Nantes et en Alsace, si bien que, pratiquement, tout ce qui concerne l'état civil, les archives et le classement des dossiers se fera loin de Paris.

A cela s'ajoute une optique précise de réformes de structure. La direction générale des relations culturelles est maintenant dotée de tous les moyens qui lui sont nécessaires et qui sont rassemblés. La création de la direction juridique, succédant à ce qu'on appelait autrefois le juriconsulte du département, permettra de faire face à l'accroissement des tâches législatives du ministère et à la multiplication des questions qui sont traitées dans ce domaine. Là, comme ailleurs, le droit se multiplie.

Enfin, la direction du personnel et de l'administration générale permettra à cette Maison d'avoir dorénavant une activité et une autorité plus grandes sur la conception, le contrôle et l'exécution du budget. Tout cela est du bon travail.

Il est donc certain que les premiers pas sont accomplis pour l'exécution du programme établi par le groupe de travail. Je crois, monsieur le ministre, que pour les années à venir, de nouveaux problèmes financiers se poseront à vous. Le fait d'avoir consacré cette année un peu plus de 7 millions de francs à ce travail marque le chemin qu'il faut suivre.

Un autre aspect de l'avis que je dois rapporter, et qui est un peu disparate, réside dans les interventions publiques. Sans alourdir mon exposé, je dirai qu'il s'agit essentiellement de la participation aux dépenses des organismes internationaux, de l'aide militaire, de la presse et de l'information.

Si j'avais à coter chacune de ces interventions, je mettrais en face des dépenses consacrées aux organisations internationales deux fois le signe plus, en face de l'aide militaire un signe d'égalité pour marquer la stabilisation de ces dépenses, et en regard des crédits destinés à la presse et à l'information deux fois le signe moins.

Déjà M. Arthur Conte a souligné l'inquiétude de la commission des finances devant l'augmentation constante des dépenses engagées par le fonctionnement des organisations internationales. Vous ne vous étonnez pas que, sur un autre plan, la commission des affaires étrangères s'insurge une fois de plus contre cette croissance.

Il faut distinguer, certes, entre les contributions obligatoires qui résultent de contrats et les contributions bénévoles: je dois donc dire qu'en ce qui concerne celles-ci, une certaine discipline a été respectée, puisqu'elles sont distribuées avec une sévérité qui d'ailleurs ne dépend que de nous, et que je salue au passage.

Mais la croissance des contributions obligatoires est quelque peu terrifiante. En 1967, elles représentaient 133 millions, aujourd'hui, elles s'élèvent à 303 millions. Je crois au demeurant qu'il est dans votre intention, comme dans notre souci, de faire cesser cette ascension. Nous lisons avec soin vos instructions et prescriptions en la matière. Faites en sorte qu'elles soient suivies.

L'O. N. U., en particulier, devrait suivre un régime qui ne dépasserait pas le produit national brut de ses membres. Pour les autres organismes internationaux, il y a certainement des coupes sombres à faire quant à la cadence de leurs réunions toujours lourdes, onéreuses et entreprenantes.

Sur le plan de l'aide militaire, je note simplement qu'elle est stabilisée. La dépense de cette année est sensiblement la même que celle de l'an dernier.

La philosophie de cette aide n'a pas changé non plus. Elle s'applique toujours, pour l'essentiel, aux pays qui étaient autrefois d'obédience française, que ce soit en Asie ou en Afrique, et elle revêt plusieurs formes: aide directe ou, ce qui est mieux, organisation dans nos écoles de stages et crédits octroyés pour permettre l'instruction.

Je garde pour la fin le problème qui est pour vous certainement le plus difficile.

Pour gagner cette politique de remise en état de la Maison et d'efficacité accrue, vous avez été amené naturellement à pratiquer des réductions dans certaines parties de votre budget. La victime principale, aux yeux de la commission des affaires étrangères, c'est la presse et l'information, et nous regrettons évidemment, cette année encore, que ce soit cette presse, cette information — domaine où nous sommes si en retard par rapport aux pays qui nous entourent — qui soit frappée.

Je sais bien qu'il faut entrer un instant dans le détail et que vos services de presse et d'information, dont les crédits sont diminués de un million de francs, disposent de plusieurs modes d'activité.

Il y a d'abord le matériel d'information, qui est envoyé un peu partout dans le monde, aux postes comme au public. Peut-être est-ce là que vous pourriez apporter plus de discipline.

Il y a ensuite cette information rapide, presque immédiate, qui est maintenant diffusée pratiquement à tous les postes.

Je souligne en passant à quel point la situation d'un chef de poste et de ses collaborateurs a pu changer depuis quelques années. Autrefois, nous recevions — permettez-moi ce « nous », monsieur le ministre — ...

**M. Maurice Schumann**, ministre des affaires étrangères. Il est tout à fait justifié!

**M. Louis Joxe**, rapporteur pour avis. ...aux affaires étrangères, des télégrammes qui résumaient en quelques mots des situations compliquées. Maintenant, c'est vingt-quatre heures sur vingt-quatre que la maison mère expédie, non seulement ses directives, mais encore ses informations.

Reste le troisième mode d'activité sur lequel je voudrais une fois de plus attirer non seulement votre attention, mais celle de l'Assemblée, car nous le retrouverons quand nous aurons à examiner les budgets d'information.

Il y a là une nécessité absolue. Structurellement, administrativement, c'est dorénavant l'O. R. T. F. qui a en main l'appareil et la responsabilité d'exécution, sous le contrôle, ou plutôt sous la houlette aimable, du ministère des affaires étrangères, de nos émissions vers l'étranger.

Mais ces émissions vers l'étranger, si elles ont fait des progrès en volume au cours des derniers mois, c'est, il faut bien le dire, sous une forme discutable. L'expérience en cours donne sans doute de bons résultats dans l'ensemble mais on diffuse vers l'étranger des programmes qui ne sont pas composés uniquement pour l'étranger. Ce sont des programmes de France-Inter, qui n'intéressent qu'une partie des auditeurs étrangers. C'est une présence, certes, mais ce n'est pas encore une présence orientée ni dominée.

D'autre part, nous manquons toujours, et depuis des années, de l'appareil nécessaire à ces émissions, en ce sens que nous possédons des ondes courtes mais que nous n'avons pas assez d'ondes moyennes, d'ondes longues ni de relais.

La commission des affaires étrangères m'a chargé, monsieur le ministre, de vous demander de prévoir un plan, étalé sur plusieurs années, afin que la France ait enfin cet appareil qui lui manque. Je sais que vous vous en préoccupez, et comment ne vous en préoccupez-vous pas? Car faire entendre la voix de la France est une mission qui relève non seulement du ministère des affaires étrangères, mais de l'ensemble de la nation et de ses services.

Tels sont les vœux et les quelques critiques que nous avons à formuler.

Sous le bénéfice des observations que je viens de présenter, la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à l'adoption de votre budget pour 1970. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** La parole est à M. Dusseaux, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les relations culturelles.

**M. Roger Dusseaux**, rapporteur spécial. Messieurs les ministres, mes chers collègues, je suis chargé, au nom de la commission des finances, de rapporter les crédits affectés aux relations culturelles.

C'est, par rapport à l'ensemble du budget des affaires étrangères, un volume de crédits important puisqu'il représente cette année une part de 39 p. 100, contre 42 p. 100 l'an dernier.

Il s'agit d'ailleurs non pas d'une diminution réelle, mais d'une diminution apparente, due à des transferts vers le secteur de la coopération.

Malgré tout, on enregistre une régression de l'ordre de 7 p. 100 portant principalement sur les crédits d'investissement, si l'on tient compte de la progression normale du budget national. Fort heureusement, les crédits de fonctionnement, de personnel et d'action à l'étranger ont progressé normalement, de sorte que ma conclusion sera que, malgré cette diminution apparente, malgré ces transferts, notre action culturelle se poursuivra régulièrement, ce dont la commission des finances se réjouit.

La part de la coopération technique et culturelle représentant depuis plusieurs années 40 p. 100 environ du budget des affaires étrangères, cela montre que notre diplomatie a évolué et que ses actions de politique étrangère traditionnelle s'accompagnent d'actions d'encadrement culturel, technique, scientifique qui sont certainement d'une grande efficacité, surtout quand les pays où elles s'exercent sont opportunément choisis.

Il ne s'agit donc pas d'un budget de reconduction.

L'Assemblée nationale, spécialement sa commission des finances, remercie votre département d'avoir enfin réalisé son vœu très ancien : le regroupement, au sein d'une même direction générale, de toutes les actions qui touchent aux relations culturelles, techniques et scientifiques. Pour la première fois aussi, un certain nombre de transferts de chapitres ont été opérés, qui d'ailleurs se préciseront dans le budget de l'an prochain. Cela nous permet d'espérer que cette action pourra être poursuivie sous la direction d'une seule personne dans votre ministère, avec une concentration de moyens qui évitera les doubles emplois et permettra une meilleure utilisation des crédits.

Je salue au passage le fait que cette direction — cela a été peu dit jusqu'à présent — assure également des liaisons avec les services qui ressortissent au secrétariat d'Etat à la coopération. En effet, il importe que des liaisons soient assurées avec les Etats francophones, qui autrefois étaient dans la dominance française et qui ont accédé à l'indépendance, de manière à former un ensemble véritablement harmonieux.

J'ajoute que c'est le bon moment pour commencer cette action de réorganisation de la direction des relations culturelles, réorganisation qui est le fruit, comme le soulignait M. Joxe, d'études menées activement au sein de votre ministère.

Pourquoi est-ce le bon moment ? Parce que nous en sommes au terme d'un plan de relations culturelles qui, de 1964 à 1968, a réalisé à peu près ce qu'on avait prévu. Il est bon de le noter. La commission des finances est pour sa part très heureuse de constater que le plan s'est développé, au cours des budgets successifs, suivant le rythme qui avait été fixé par le précédent directeur des relations culturelles. Achievé à la fin de 1968, il a fait l'objet, dans le budget de 1969, d'actions de reconduction qui ont permis de poursuivre l'œuvre commencée. Et en 1970, en dépit d'un budget de stabilisation — votre ministère n'y est d'ailleurs pour rien — de nouvelles actions seront menées, sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure.

La commission des finances, considérant que nous allons entrer dans l'ère du VI<sup>e</sup> Plan pour l'ensemble de la France, estime qu'il serait très utile que les affaires étrangères n'échappent pas à la planification générale. En effet, puisque les actions de votre ministère doivent être diversifiées, plus techniques, plus scientifiques, il conviendrait qu'elles s'intègrent étroitement au VI<sup>e</sup> Plan qui sera élaboré par le Gouvernement, examiné et, je l'espère, approuvé par le Parlement, qu'elles s'y insèrent comme une sorte d'élément moteur extérieur. Nous en retirerions certainement un grand bénéfice, et le plan des relations culturelles, scientifiques et techniques apporterait ainsi sa pierre à l'édifice d'ensemble. C'est en tout cas ce que souhaite vivement la commission des finances.

Pour vous permettre de préparer ce travail, c'est ainsi qu'elle envisage l'action qui devrait être menée :

Coordination des moyens : la direction des relations culturelles s'en préoccupe et ne manquera pas de la développer ;

Diversification des actions, car il faut s'adresser à des secteurs d'action de plus en plus nombreux ;

Enfin, choix des priorités et des zones d'action, car vous aurez toujours des crédits relativement limités qu'il importe de ne pas disperser.

Alors notre rayonnement dans le monde se développera encore, notamment dans un secteur très important, celui de la langue française, véhicule de notre action scientifique, technique et culturelle.

Monsieur le ministre, vous avez trop parcouru le monde pour ne pas savoir combien, au cours des dernières années, l'usage de la langue française a parfois régressé, dans certains pays où dans certaines assemblées internationales. Eh bien ! il faut

inverser cette tendance. Le mouvement est d'ailleurs amorcé et nous avons obtenu déjà des succès, que j'avais notés l'année dernière dans mon rapport.

Grâce à nos amis dans le monde, à des amis vigilants comme ceux que nous comptons en Afrique francophone, auxquels il convient de rendre hommage, comme ceux du Québec qui sont à la tête d'organisations pour le rayonnement de la langue française, nous avons la possibilité d'agir.

Fort heureusement aussi, avec l'appui de la direction des relations culturelles nouvelle manière, une agence de coopération francophone a été créée et ne manquera pas de se développer. Grâce à tout cela, et à ces conférences dont la dernière en date, à Liège, a eu beaucoup d'écho, nous arriverons à maintenir et à accentuer le rayonnement de la langue française.

Ce sera, si je puis dire, le baromètre de notre action, la photographie pour la France, pour les Français dans leur ensemble, du bien-fondé de l'action que nous menons à l'extérieur, qui est parfois discutée mais qui ne le sera plus à ce moment-là.

Mon rapport comporte, bien sûr, un examen très précis de toutes les formes et de tous les moyens de l'action culturelle française à l'étranger. Etant donné les restrictions budgétaires qui vous ont été imposées, c'est plutôt une consolidation de notre dispositif qui a été réalisée, notamment en ce qui concerne les établissements d'enseignement, bien que, je le souligne au passage, nous ayons ouvert deux nouveaux établissements : le lycée franco-argentin de Buenos-Aires et le collège de La Paz.

Il faut se souvenir qu'en 1969 nous avons 1.137 lycées et collèges scolarisant 758.000 élèves, alors que 682.000 seulement étaient scolarisés en 1967. Ces établissements reçoivent aujourd'hui le concours de 15.250 professeurs, alors qu'en 1967 il n'y en avait que 9.300.

Ces chiffres montrent la progression de notre effort. Je tenais à les citer, bien qu'ils figurent dans mon rapport écrit, avec quelques précisions supplémentaires.

Je veux aussi rendre hommage, pour les efforts qu'ils accomplissent, aux établissements privés, aux Alliances françaises, à la Mission laïque, à l'Alliance israélite universelle, aux œuvres religieuses, dont mon rapport retrace l'action au cours de l'année écoulée.

S'agissant des investissements immobiliers, la situation sera évidemment, cette année, plus difficile. Je souligne tout de même ce qui va être fait pour l'Hôtel-Dieu de France à Beyrouth, car notre vocation hospitalo-universitaire est très profonde au Moyen-Orient. Je me félicite donc que cette opération ait pu aboutir malgré les difficultés du temps. Mais je crois savoir, monsieur le ministre, que votre opiniâtreté aura, en l'espèce, largement contribué à ce que la France tienne ses promesses.

Un mot des bourses. Autrefois, le système était très compliqué. Dorénavant un seul service sera qualifié pour l'attribution des bourses d'études ou de stage. Sans doute n'en est-on encore qu'au stade des principes administratifs et des mises au point restent-elles à faire. Mais je suis persuadé que la commission des finances constatera, l'an prochain, que cette réorganisation administrative va dans le sens d'une meilleure utilisation des crédits et d'un meilleur contrôle des bourses accordées.

La commission des finances rappelle que le comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics avait critiqué la multiplication en France des organismes d'accueil des boursiers étrangers. Il y a encore beaucoup à dire à ce sujet.

Votre ministère a pris diverses dispositions en ce qui concerne les bourses de stage. Elles se traduiront certainement par un regroupement souhaitable et renforcé.

S'agissant des bourses d'études, il y a encore trop d'organismes qui interviennent. La formule adoptée pour les bourses de stage serait à retenir.

Mon rapport écrit souligne le développement de la diffusion du livre, qui a été orientée cette année, comme l'avait souhaité la commission des finances, vers une plus large participation des éditeurs.

La commission des finances a noté que, en ce qui concerne les manifestations artistiques, et quelle que soit leur nature, on semblait tendre à une meilleure utilisation des crédits et à un contrôle plus rigoureux dans un budget d'austérité. Il n'est pas mauvais qu'il en soit ainsi.

La commission des finances vous demande, monsieur le ministre, de veiller à ce que ces manifestations — qu'il n'est évidemment pas question de restreindre — ne soient pas l'occasion de soumettre la France à des critiques, comme cela a été quelquefois le cas.

L'action essentielle à nos yeux est évidemment celle qui a trait au domaine scientifique qui, au sein de la direction générale, est heureusement regroupée dans un service unique des affaires scientifiques, doté à votre budget d'un chapitre spécial où ont été transférés des crédits provenant d'autres chapitres.

On pourra ainsi développer les contacts scientifiques dans le monde, au profit de nos chercheurs et de nos savants, apporter un complément à notre effort national et adapter aux nécessités du monde moderne l'aide que nous consentons aux pays en voie de développement.

Je rappelle qu'il y a déjà vingt postes de conseillers et attachés scientifiques actuellement répartis dans un certain nombre de pays que mon rapport indique et que l'année 1970 verra la création de quatre nouveaux postes.

Il faut pousser dans cette direction et chaque fois que vous en aurez l'occasion ou que la nécessité s'en fera sentir, il faudra créer ces postes de conseillers.

Mon rapport souligne l'effort qui est fait en matière de formation d'experts. Nous nous félicitons de ce que vous vous orientez vers la formation des hommes et qu'au lieu de vous limiter à une sorte d'assistance culturelle, technique ou scientifique, vous vous efforcez de former les cadres des pays où s'applique votre action de coopération.

Il est certain que dans ce sens nos experts ont un rôle très important à jouer. C'est pourquoi ils doivent être bien formés et préparés à ces actions de relais. D'une action de substitution, qui résultait très souvent de la nécessité immédiate de faire fonctionner les services publics dans un pays ou dans un autre, il faut passer à une action de formation des hommes par l'intermédiaire de nos experts et votre budget marque bien cette orientation.

Enfin, je tiens à saluer l'aide qu'apportent à cette œuvre de coopération générale, les appelés du service national répartis dans le monde entier.

Je rappelle dans mon rapport écrit ce qui est fait dans les pays francophone d'Afrique ainsi que ce qui est fait au Québec. Je suis persuadé que l'Assemblée approuvera, comme elle l'a fait l'année dernière, les programmes mis en place, ainsi également que l'action particulière menée cette année au Liban.

Enfin, mon rapport comporte un chapitre spécial où sont comparés les efforts de la France et des autres pays du monde en matière d'aide aux pays en voie de développement. Il m'a paru bon, cette année, de rappeler que ces efforts de la France portent non seulement sur certaines parties du monde mais sur l'ensemble de ses liaisons avec tous les pays où elle a vocation de faire pénétrer la culture, les techniques et les sciences françaises. Notre action est certainement plus réaliste et plus adaptée aux besoins des populations que certaines autres aides de grands pays. Les comparaisons chiffrées auxquelles je me suis livré montrent que la France poursuit ainsi sa vocation essentielle et que les crédits qu'elle y consacre sont certainement un élément important de sa politique étrangère.

Voilà donc, trop rapidement passés en revue, en quelques minutes, les efforts de centaines, de milliers d'hommes, d'experts, de professeurs, qui au loin représentent notre pays. La commission des finances les salue car ils s'inscrivent dans une politique de rayonnement à laquelle l'ensemble des députés français est attaché et qui est menée avec un souci de réorganisation et d'adaptation auquel elle tient à rendre hommage. C'est dans cet esprit qu'elle vous propose d'adopter le projet de budget qui vous est présenté. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que si MM. les rapporteurs, quel que soit l'intérêt de leurs brillants exposés, continuent à déborder aussi largement leur temps de parole, la matinée ne suffira pas à leur audition.

La parole est à M. Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles.

**M. Pierre Weber, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans la succession des avis exprimés par les rapporteurs des diverses commissions, voilà que m'échoit la mission d'exposer celui de la commission des affaires culturelles sur les relations culturelles et la coopération technique.

Pour répondre à l'observation que vient de faire M. le président, je précise que je m'occuperai uniquement de l'aspect culturel des fonds mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, ayant constaté au surplus que bien des territoires sur lesquels j'avalais à intervenir ont déjà été quelque peu envahis par mes prédécesseurs. (Sourires.)

D'emblée, je vous dirai, monsieur le ministre, l'intérêt exceptionnel que porte la commission des affaires culturelles à ce secteur de votre budget, secteur dont, à côté de la diplomatie traditionnelle, le rôle est si primordial pour la défense de la position de la France dans le monde. Vous en avez bien conscience puisque 40 p. 100 des crédits de votre ministère seront affectés en 1970 aux actions prévues dans le cadre des relations culturelles et de la coopération technique.

En une période « hors plan » — puisque le deuxième plan quinquennal d'expansion culturelle a pris fin en 1968 — notre commission relève et note avec satisfaction dans vos orientations budgétaires une évolution qu'elle a souhaitée depuis des années. Je tiens, à ce sujet, à souligner l'importance particulière du décret du 14 mars 1969 et des arrêtés des 7 et 27 mai 1969, textes qui ont apporté à l'organisation des relations culturelles et de la coopération technique des modifications permettant des regroupements indispensables, supprimant des dispersions d'efforts, des doubles emplois et souvent des gaspillages, modifications devant, en un mot, rendre possible une efficacité accrue avec des moyens non augmentés.

Ainsi, la nouvelle direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques regroupe désormais les anciennes attributions de la direction générale des relations culturelles et celles de la direction de la coopération, ainsi que l'ensemble des responsabilités scientifiques du ministère. En outre, votre directeur général assure la coordination entre les services de sa direction et le service de coopération culturelle, scientifique et technique avec les Etats francophones d'Afrique et Madagascar.

Par ailleurs, ces textes ont opéré une profonde modification des structures internes de la direction générale. Trois grands services ou groupes de services ont été créés : un service de la diffusion et des échanges culturels, un service de coopération culturelle et technique chargé des programmes de l'enseignement en coopération, enfin un service des affaires scientifiques, de conception nouvelle, qui devra non seulement maintenir nos échanges et nos contacts scientifiques dans tous les domaines, mais encore s'intéresser aux actions qui, dans les secteurs de pointe de la recherche, mettent en cause des organismes spécialisés au niveau national ou international.

Grâce à cette réorganisation, nous prenons plus précisément conscience cette année de réalités importantes. Autant il a semblé bon et séduisant, au cours d'une longue période, de faire des efforts en vue de faire pénétrer la langue, la pensée, la culture françaises dans le monde, autant et plus encore il s'avère actuellement indispensable et urgent de se dégager de cette ancienne conception, de l'améliorer, de la compléter.

C'est ainsi que nous ne devons plus présenter le français et la culture française comme l'exploitation d'un passé respectable et attachant certes ; au contraire nous devons associer la diffusion de notre culture à celle de notre science et de nos techniques, en faisant désormais essentiellement apparaître le français comme le support et l'élément de transmission des connaissances scientifiques et techniques modernes.

Moins de dispersion, plus d'efficacité, une association heureuse entre la culture, la science et la technique, voilà, monsieur le ministre, des orientations qui reçoivent l'adhésion de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Vous disposez pour mener à bien une nouvelle étape de votre combat pacifique, d'une armée de 25.000 enseignants et de 6.000 experts de coopération technique. Vous avez le renfort de 8.000 à 10.000 soldats du contingent. Vous avez des alliés permanents et dévoués dans les membres de l'Alliance française, de l'Alliance israélite universelle, de la mission laïque française, des missions confessionnelles. Vous avez d'autres alliés dans les 120.000 professeurs étrangers de français dans le monde.

À côté de ces facteurs humains, votre ministère dispose de bases et de moyens nombreux. Je citerai nos lycées et établissements français répartis de par le monde et nos centres culturels ; je citerai le livre, le cinéma, le disque, les ondes, le théâtre, les arts ; je citerai les bourses, les moyens d'accueil des étudiants étrangers.

Sur chacun de ces points, il serait intéressant d'approfondir les problèmes et d'examiner les résultats. Chaque année, le rapport de vos services en fait une analyse profonde et je tiens à vous remercier pour les renseignements qu'ils ont bien voulu me communiquer, renseignements dont connaissance peut être prise dans mon rapport écrit n° 836, déposé au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Il est cependant quelques points particuliers qui méritent d'attirer notre attention. Je ne ferai que les évoquer en raison du temps limité qui m'est imparti.

Un effort particulier doit être poursuivi en matière d'équivalence des diplômes. Un effort est également à faire — les rapporteurs précédents l'ont souligné — pour assurer l'expansion de notre culture, de notre science et de nos techniques par la formation de cadres étrangers, au lieu de nous substituer à eux. Autrement dit, la formation doit remplacer la substitution.

Nous devons faire preuve d'une particulière reconnaissance à l'égard des journalistes qui, de par le monde, publient des journaux de langue française. Ce problème est rarement évoqué. Si je le fais, c'est parce que je suis persuadé que « qui

lit français achète français ». Culture, science et technique débouchent finalement sur l'économie et font un ensemble.

Ces journalistes, dont les « journées » de Liège ont été particulièrement remarquées, sont groupés en association. Leur président vous a fait une proposition qui tend à créer à Garches un centre d'accueil. M. Chalandon est également au courant. Je profite de mon intervention pour vous demander de donner les autorisations nécessaires à la réalisation de ce projet dont les suites ne peuvent être que très favorables aux thèses que nous défendons.

Je serais ingrat si je ne soulignais pas l'importance que nous attachons à la conclusion d'accords culturels, scientifiques et techniques avec un nombre toujours plus important de pays dans le monde. C'est à ce titre que nous devons poursuivre avec persévérance les efforts engagés et les résultats déjà acquis par le général de Gaulle.

Enfin, abordant plus spécialement le problème des relations scientifiques, je dois signaler la participation de la France à l'agence internationale de l'énergie atomique, à l'agence européenne de l'énergie nucléaire, à l'Euratom, au centre européen de recherches nucléaires, à l'organisation météorologique mondiale, à la commission océanographique intergouvernementale de l'U. N. E. S. C. O., au centre international de recherche sur le cancer.

Monsieur le ministre, c'est volontairement et pour ne pas alourdir nos débats que j'ai fait ce survol rapide de votre budget des relations culturelles, scientifiques et techniques, en tentant d'en dégager en quelque sorte la philosophie et les orientations.

Je veux rendre hommage, au nom de la commission, à vos collaborateurs de tous grades qui, dans l'accomplissement de leur tâche, sont de véritables ambassadeurs de notre pays dans le monde.

Votre budget des relations culturelles, scientifiques et techniques, bien qu'en diminution de 2,5 p. 100 — c'est le seul chiffre que je citerai — par rapport à celui de 1969, ne doit pas être considéré comme un budget de tristesse. Au contraire, grâce aux nouvelles orientations sur lesquelles j'ai insisté au nom de la commission et qui ont la pleine adhésion de celle-ci, je suis persuadé qu'il vous permettra de poursuivre de par le monde une œuvre efficace et profitable.

Nous connaissons l'ampleur de l'enjeu. C'est la raison pour laquelle nous devons poursuivre nos efforts, compte tenu de deux constatations : la première, c'est que nous vivons en économie de paix ; la deuxième, c'est que nous vivons dans une époque d'âpre compétition internationale. La langue, la pensée, la culture sont les supports indispensables de ces leviers que sont la science et la technique, leviers eux-mêmes indispensables à l'évolution de l'économie.

Ainsi, monsieur le ministre, grâce à l'effort qui est entrepris et sera, j'en suis convaincu, de mieux en mieux compris et poursuivi, la France, dans la paix et l'amitié qu'elle souhaite, saura tenir sa place, continuer à se faire aimer et respecter de ses amis de plus en plus nombreux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, je ne citerai pas de chiffres puisque cette tâche revient à mon collègue rapporteur spécial de la commission des finances. Je me bornerai à développer devant vous quelques points qui ont particulièrement appelé l'attention de la commission des affaires étrangères.

Je vous parlerai, d'abord, de la réorganisation de la direction générale des affaires culturelles et techniques.

Cette réorganisation, M. Dusseaux l'a rappelé, était appelée par les vœux de l'Assemblée ; elle s'est effectuée dans de bonnes conditions. Malgré les inquiétudes et peut-être les résistances — au moins les réticences — rencontrées, il semble qu'elle ait été fructueuse et que la voie suivie était la bonne. Je crois cependant qu'elle doit s'accompagner d'autres décisions de réorganisation.

D'autre part, sur le plan gouvernemental, il est nécessaire, monsieur le ministre, que vous précisiez vos frontières avec le ministère de l'économie et des finances. Les compétences sont actuellement distribuées d'après des lettres échangées à la fin de 1955 et au début de 1956 : elles ne relèvent pas d'une appréciation organique du Gouvernement, et dans la pratique les doubles emplois dans les postes sont nombreux, comme les procédures parallèles trop fréquentes.

Il est nécessaire, ensuite, sur le terrain, que vous opériez un regroupement analogue à celui auquel vous avez procédé dans votre département ministériel. En effet, et les membres de la commission ont pu le constater au cours de leurs voyages, la dispersion de nos actions est très grande dans le domaine

culturel et surtout dans celui de la coopération technique. Cette répartition entre attachés ou conseillers ne donne pas toujours lieu à la réflexion systématique qui s'impose à l'échelon des postes diplomatiques importants.

L'organisation sur le terrain ne doit pas relever seulement d'une circulaire du directeur général spécialisé, aussi opportune soit elle, mais, monsieur le ministre, de votre décision propre, et d'une volonté d'organisation se traduisant par des instructions systématiques données à vos postes diplomatiques.

Votre budget a fait l'objet de votre part et de celle de vos services d'un effort de définition des priorités ; c'était là encore un souhait très ancien de la commission des affaires étrangères.

C'est ainsi que la diffusion de la langue et la présentation de la France sous un aspect scientifique et moderne ont été comprises dans ces priorités, et nous en sommes très heureux.

La commission s'est félicitée également que vous ayez défini des priorités géographiques. Il est nécessaire, par exemple, de continuer très activement notre action dans les pays de l'Europe de l'Est. Le renouvellement de nos accords culturels avec ces pays arrivera bientôt à échéance. Il faut que ces accords culturels, doublés d'accords de coopération scientifique et technique, soient largement renouvelés, spécialement avec des pays qui ont une longue tradition de relations avec la France, comme la Pologne et la Roumanie. Tous les moyens doivent être mis en œuvre. En particulier, l'implantation de l'Alliance française, partout où cela sera possible, est souhaitable. Elle constitue un complément très utile à l'action directe de nos services et à l'action d'enseignement du français qui peut être menée par les ministères des pays intéressés.

La diffusion du français dans ces pays ne devrait pas se heurter aux obstacles que nous avons pu connaître dans un passé récent. M. Gomulka, premier secrétaire de Pologne, disait au général de Gaulle, lors de sa visite à Varsovie, que le français avait été traditionnellement, en Pologne, la langue de l'aristocratie. Et le Président de la République lui répondait qu'il devait être également la langue de la nouvelle aristocratie, celle des techniciens.

Cela est vrai non seulement pour la Pologne et les pays de l'Est, mais pour le monde entier et il est heureux qu'une action particulière soit menée en ce sens par vos services.

Vous avez veillé aussi à une diffusion de notre langue vers les pays arabes, diffusion à laquelle la conjoncture politique se prête bien. Mais en Afrique du Nord, où les deux tiers de nos moyens de coopération sont encore réunis, il faut maintenant passer à une politique d'harmonisation.

Nous avons traité de façon différente les trois pays d'Afrique du Nord pour des raisons historiques qui ne se justifient plus. Les seuls éléments de discrimination ou de choix doivent désormais relever de la politique suivie par ces pays eux-mêmes. C'est ainsi que ceux qui, comme la Tunisie, préparent, par leur action, une relève systématique de nos enseignants et de nos techniciens justifiant par là notre coopération technique, lui donnant sa pleine mesure et tout son sens, doivent être favorisés par rapport à ceux qui n'acceptent pas une formation des formateurs formule souvent employée par vos services mais qui devrait être davantage appliquée et qui préfèrent s'en tenir à une politique d'assistance et de substitution.

Une autre priorité est celle du Viet-Nam aussi bien du nord que du sud. Il est peu probable que le Viet-Nam de demain souhaite s'exprimer sur le plan international en chinois ou en anglais. Il faut lui donner les moyens, s'il le souhaite — et je crois que c'est le cas — de s'exprimer en français. Ces moyens doivent non pas être chichement accordés, mais être à la mesure des demandes qui nous seront présentées. Toute la présence française en Extrême-Orient est en cause en cette affaire.

Une autre priorité encore, monsieur le ministre, sur laquelle j'appelle votre attention parce que personne ne l'a encore fait, est celle des pays européens — l'Irlande et le Danemark en particulier — candidats à l'entrée dans la Communauté économique européenne telle qu'elle existe, ou telle qu'elle existera un jour.

Nous avons pu constater, au cours d'une mission que j'ai eu l'honneur de présider, que l'Irlande désirait s'intégrer dans un ensemble européen mais ne souhaitait pas être contrainte à l'utilisation exclusive de la langue anglaise. Il convient donc qu'un développement de nos actions culturelles et de nos relations bilatérales permette aux hauts fonctionnaires et aux étudiants irlandais de parfaire leur connaissance du français afin d'être en mesure de traiter des grands problèmes internationaux et européens en langue française.

A cet égard, monsieur le ministre, si des négociations doivent avoir lieu un jour, souvenez-vous que le français est actuellement, de fait, la langue de l'Europe. Cet état de fait ne doit pas être modifié, quelle que soit la structure juridique de l'Europe de demain.

Je vois que vous m'approuvez, et j'en suis heureux. L'œuvre de Robert Schuman ne sera pas remise en cause par Maurice Schumann.

Mais j'ai pu constater que nos hauts fonctionnaires faisaient trop souvent preuve de pudeur pour introduire dans les négociations des éléments linguistiques. Il revient donc au ministre, à la pensée politique elle-même, de prendre soin d'un aspect capital de ces négociations.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** J'ai eu l'occasion de m'en souvenir hier encore à Luxembourg et je vous remercie de votre intervention.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** Je vous remercie de confirmer ainsi l'intérêt que vous portez à ce problème.

Monsieur le ministre, vous le savez, par les résolutions du 19 décembre 1967 et du 21 décembre 1968, dont nous étions les co-auteurs, nous avons constitué des éléments de rétablissement de la langue française au sein de l'organisation des nations unies. Il faut veiller à l'application effective des résolutions, non seulement à l'O. N. U. elle-même, mais aussi dans ses organismes annexes et organisations spécialisées.

Récemment, un étudiant de ma circonscription s'adressant à l'U. N. E. S. C. O. n'a pu obtenir qu'en langue anglaise la documentation qu'il désirait. Or le siège de l'U. N. E. S. C. O. est à Paris et cet organisme est censé être, de toutes les organisations internationales, celle qui doit faire la plus grande part à notre langue. L'absence d'une diffusion des informations en français est donc inadmissible. Il faudrait renouveler les instructions à nos délégations dans les organisations spécialisées pour qu'elles veillent à ce que, dans les pays de langue française, la documentation fournie soit établie en français.

D'ailleurs, il serait souhaitable de transférer, dans ces organisations spécialisées, un organisme de fait qui a donné les meilleurs résultats à New York : le groupe des francophones.

J'ai lu dans la presse qu'un représentant tunisien venait d'être réélu à la tête de ce groupe qui, à l'O. N. U., réunit trente ou quarante pays et veille à un usage de la langue française conforme aux textes.

Il faut étendre ces regroupements de délégations francophones à toutes les organisations spécialisées, et sur ce point également, monsieur le ministre, j'aimerais que vous m'annonciez que vous donnerez à nos représentants des instructions pour favoriser ces regroupements.

Autre priorité enfin : la francophonie. Les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires culturelles ont constaté avec un plaisir que je partage que la francophonie était désormais officiellement une dimension de la politique étrangère culturelle de la France et non plus la spécialisation de quelques-uns.

**M. Dusseaux** a dit tout à l'heure quelques mots de ce vaste mouvement que les rapports des trois commissions ont traité avec un soin particulier, de même que de notre coopération avec le Québec qui se développe heureusement. Je joins mes conclusions aux siennes.

Je rappelle, car c'est peu connu, que la définition de la francophonie comme une priorité de notre action culturelle, a été donnée en 1964 par une commission de hauts fonctionnaires de votre département chargée d'établir les orientations du V<sup>e</sup> Plan. Ces hauts fonctionnaires ont constaté en effet qu'il était nécessaire de nouer ou de renouer des liens étroits avec l'ensemble des pays de langue française avant d'engager une action directe dans les pays non francophones et qu'il importait de coordonner les moyens de toutes les nations d'expression française au lieu de les ignorer ou de les opposer.

Dès 1962, une grande idée était lancée par le numéro spécial de la revue *Esprit*, par les déclarations du président Senghor, chantre de la francophonie, et du président Bourguiba, par l'action du président Hamani Diori, que vous aviez salué, en juillet dernier, dans un toast, du titre d'« apôtre de la francophonie », terme exact puisque le Président de la République du Niger a été chargé de mission pour la francophonie par les assises de Niamey.

Facilitez donc, monsieur le ministre, cet apostolat et faites en sorte que puisse s'accomplir, grâce au complet soutien du gouvernement français, cette œuvre qui, loin de s'achever, va franchir une étape décisive par la création de l'agence de coopération culturelle et technique de langue française qui doit définitivement intervenir au printemps prochain.

L'an dernier, la commission des affaires étrangères avait souligné le doublement en cinq ans des crédits consacrés à notre action de coopération multilatérale notamment par le canal de l'organisation des nations unies. Cette année, vous avez consenti encore un effort particulier pour que la dévaluation ne mette en péril ni nos contributions obligatoires — ce qui est normal — ni nos contributions volontaires aux organismes internationaux, dont **M. Joxe** a rappelé que tous n'étaient pas rentables et

que les résultats de leur action n'apparaissent pas toujours pleinement et rapidement.

Il est souhaitable que vous fassiez pour l'agence de coopération francophone un effort parallèle. Et, je le souligne, il faut déboucher, en matière de francophonie, sur une concertation systématique des pays de langue française pour la mise en œuvre d'une action conjointe dans le monde. C'est une des conclusions que formule notre commission cette année encore.

Je dirai enfin quelques mots de notre action par les ondes. Une fois de plus, il faut répéter que ce qui est important, ce n'est pas l'émission, mais la réception. Il est inutile de parfaire la qualité de nos émissions, si on ne commence pas par veiller à ce qu'elles soient entendues. Nous émettons, paraît-il, en dix-sept langues. Je préférerais que nous n'émettions qu'en cinq ou six langues, mais que nous soyons entendus.

Un effort a été accompli cette année puisqu'on va créer des relais sur ondes moyennes vers la Méditerranée, après avoir constaté que les ondes courtes n'étaient écoutées nulle part. Il faut continuer dans cette voie et surmonter les réticences techniques nées de l'accoutumance à d'autres méthodes.

J'appelle votre attention, monsieur le ministre, cette année encore, sur l'intérêt que la commission porte à ce que les relations culturelles et la coopération technique du ministère des affaires étrangères soient effectivement incluses dans le VI<sup>e</sup> Plan. Il est en effet impossible que nos fonctionnaires et nos professeurs développent convenablement notre action dans le monde, si chaque année des options sont remises en cause en fonction d'opportunités budgétaires. Il faut savoir où l'on va. En matière de coopération culturelle et technique, c'est une nécessité absolue.

Je rappelle également le vœu émis par la commission des affaires étrangères que le Parlement soit associé aux travaux de la commission qui préparera ce plan quinquennal pour votre département, et je serais heureux, monsieur le ministre, d'obtenir de vous une réponse sur ce point.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des affaires étrangères a adopté à l'unanimité le budget des relations culturelles et de la coopération technique.

Cet accord de l'ensemble de la commission des affaires étrangères sur les différents points soulignés démontre une fois de plus qu'en ce qui concerne l'avenir de notre civilisation et de notre langue, il n'y a aucune divergence entre les différentes familles spirituelles de la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à **M. André-Georges Voisin**, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération.

**M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, permettez-moi de manifester ma satisfaction de vous voir à cette séance, mais aussi d'exprimer le regret que le budget de la coopération soit discuté en même temps que celui des affaires étrangères. Cette année, il s'agit d'une discussion commune ; je crains que, l'an prochain, nous n'ayons un fascicule commun et qu'il n'en soit ainsi fini de la coopération.

Je tenais à faire cette réflexion et à vous dire que la commission des finances ne souhaitait pas cette évolution.

Dans le temps qui m'est imparti, je limiterai mon rapport oral à l'analyse du budget proposé pour 1970, analyse que vous trouverez dans la troisième partie de mon rapport écrit.

Celui-ci traite en effet, dans une première partie, de la coordination entre le secrétariat d'Etat chargé de la coopération et le ministère des affaires étrangères ; il expose ensuite la situation économique des Etats africains et malgache, en insistant plus particulièrement sur l'évolution de leurs échanges à l'intérieur et à l'extérieur de la zone franc ; il retrace enfin les problèmes posés par le renouvellement de la conférence de Yaoundé et les conditions dans lesquelles une nouvelle convention a été signée en juillet dernier.

Le problème du renouvellement de la convention de Yaoundé s'est posé en avril dernier. La question essentielle était évidemment la fixation du montant du troisième fonds européen de développement. Les Etats africains et malgache demandaient que ce montant s'élève à 1.500 millions d'unités de compte — alors que la commission de la Communauté européenne avait estimé que le chiffre à prévoir devait être de l'ordre de 1.000 millions — afin de tenir compte, dans la mesure du possible, de l'augmentation du produit national brut des Etats européens, du développement démographique des Etats associés et de la hausse des prix des produits manufacturés qu'ils achètent dans les pays de la Communauté.

D'autres problèmes se posaient aux négociateurs : le régime des échanges prévu par la convention était le régime douanier intercommunautaire et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1968, l'ensemble des



produits des Etats africains et malgache sont admis en franchise. Cependant, ce régime a été tempéré par plusieurs exceptions pour certains produits importés, notamment par le Benelux et la République fédérale d'Allemagne, au point que ces produits bénéficiaient de conditions d'importation parfois plus avantageuses que celles du régime intercommunautaire.

Quant aux produits agricoles transformés, la Communauté a estimé que, les droits de douane ayant été supprimés et remplacés par un prélèvement, la règle générale de l'importation en franchise n'était plus applicable, ce qui a été vivement contesté par les Etats associés.

Le problème des échanges est également lié à celui des taxes de consommation qui frappent quelques produits tropicaux dans certains Etats européens. Les Etats associés insistent pour que ces taxes soient supprimées car elles sont souvent aussi élevées que celles qui affectent les produits de luxe.

La convention de Yaoundé a donc été renouvelée en juillet 1969 et doit être ratifiée par les différents pays dans les prochains mois. Les accords constituent un compromis.

Afin d'éviter toute rupture entre l'application de l'ancienne et de la nouvelle convention, les reliquats disponibles sont actuellement utilisés, tandis que les demandes de financement au titre du nouveau F. E. D. pourront être présentées avant la date d'entrée en vigueur de la convention, qui devrait se situer en février 1970.

La seconde partie de mon rapport est consacrée à la situation actuelle de notre assistance technique et culturelle et à un bilan des opérations financées par le fonds d'aide et de coopération depuis son origine.

Je ne manquerai pas, dans mon analyse budgétaire, de reprendre les observations les plus importantes qui figurent dans l'ensemble du rapport écrit.

Le budget de la coopération est en diminution : 1.120 millions de francs en 1970, 1.161 millions en 1969.

Cette réduction est due, si l'on ne s'en tient qu'aux chiffres, à l'économie réalisée dans les dépenses en capital, c'est-à-dire la dotation du F. A. C., principalement sur les crédits de paiement qui passent de 340 millions à 282 millions de francs.

Après avoir présenté trois observations à cet égard, j'examinerai les dépenses ordinaires en montrant que leur légère augmentation — 838 millions au lieu de 821 millions de francs — n'est qu'apparente et qu'en réalité les crédits d'aide et d'assistance technique subissent des abattements importants.

En ce qui concerne la réduction de la dotation du F. A. C., mes trois observations sont les suivantes :

Premièrement, après avoir connu une pause, les crédits d'investissement du F. A. C. sont en constante diminution depuis trois ans. Les autorisations de programme sont passées de 357 millions en 1968 à 283 millions de francs en 1969. Les crédits de paiement sont passés de 370 millions à 282 millions.

Votre rapporteur rappelle qu'il a maintes fois souligné que le chiffre de 260 millions devait être considéré comme un seuil au-dessous duquel il serait difficile de maintenir un niveau de croisière compatible avec le maintien intact de notre présence dans les pays africains et avec l'importance du concours que nous leur avons apporté dans l'élaboration de leurs plans de développement.

J'ajoute que les crédits du F. A. C. sont octroyés dans le cadre d'une aide dite « liée » et qu'une grande partie de ceux-ci est consacrée par les Etats à des importations en provenance de notre pays.

Deuxièmement, à cette diminution constante de la dotation du F. A. C. correspondent les augmentations successives des crédits du fonds européen de développement. Comme votre rapporteur l'a déjà souligné, il est à craindre que les choix auxquels nous sommes contraints orientent de plus en plus le F. A. C. vers le secteur agricole, tandis que le F. E. D. se consacrerait davantage au développement de l'industrialisation et aux grands travaux d'infrastructure qui sont deux domaines auxquels les pays africains attachent de plus en plus d'importance.

Troisièmement, l'effort du Gouvernement pour retrouver l'équilibre budgétaire peut justifier la diminution des crédits, mais celle-ci n'aura, en l'occurrence, aucune incidence sur l'action entreprise pour mettre fin à l'état de surchauffe dans lequel se trouve notre économie puisque, comme je viens de le souligner, une grande partie de ces crédits favorise nos exportations.

A ce sujet, monsieur le ministre, j'aimerais que vous puissiez nous donner des précisions sur les crédits bloqués et sur le fonds d'action conjoncturelle. Il semble, en effet, anormal que les crédits du ministère de la coopération aient subi un blocage car ils sont utilisés hors de la métropole et n'ont, de ce fait, aucun effet sur la surchauffe de notre économie. Enfin, je l'ai souligné, ces crédits favorisent nos exportations.

Au surplus, l'étude des échanges des pays africains à l'intérieur et à l'extérieur de la zone franc montre que certains Etats, qui ont une balance commerciale déficitaire avec la France, ont une balance fortement excédentaire avec le reste du monde, ce qui

prouve que les investissements effectués, notamment au Gabon, en Côte-d'Ivoire et en Mauritanie ont été en définitive bénéfiques pour l'ensemble de la zone franc.

J'en viens, maintenant, à l'analyse des dépenses ordinaires : 838 millions contre 821 millions en 1969.

Cette augmentation est toute relative car elle est due, indépendamment des hausses des rémunérations, à un transfert de crédits et à deux mesures nouvelles que votre commission a accueillies avec réserve car elles ne concernent pas directement les crédits d'aide et d'assistance.

Le transfert concerne les crédits afférents à notre coopération avec le Congo-Kinshasa, le Ruanda et le Burundi, crédits qui figuraient auparavant au budget du ministère des affaires étrangères.

Les deux mesures nouvelles concernent l'inscription d'un crédit supplémentaire de 4.650.000 francs, dont 2.100.000 francs pour l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer, et 2.550.000 francs pour les instituts de recherche appliquée.

Sur ces derniers, votre rapporteur ne présente pas d'observations car votre commission insiste depuis longtemps sur l'intérêt de la recherche appliquée dont les résultats sont exploitables dans l'immédiat.

En revanche, cette nouvelle augmentation de la dotation de l'O. R. S. T. O. M. a d'autant plus surpris votre commission qu'elle avait adopté l'an dernier un amendement, qui fut repoussé par l'Assemblée, supprimant la part des crédits supplémentaires correspondant à des promotions hiérarchiques, lesquelles permettent l'intégration de nouveaux chercheurs. Il en est de même cette année.

L'accueil de la commission fut d'autant plus réservé qu'un abattement de plus de 19 millions de francs est effectué sur les crédits de l'assistance technique et culturelle et se traduira notamment par la suppression d'environ 400 emplois dont 200 enseignants.

Enfin, la commission a constaté avec surprise qu'une somme supplémentaire d'environ 6.500.000 francs était prévue pour financer la majoration de 12,5 p. 100 des tarifs des compagnies d'aviation consécutive à la dévaluation, alors que les déplacements du personnel de cette administration ont lieu à l'intérieur de la zone franc.

Face à cet ensemble de constatations fâcheuses, votre commission a adopté un amendement réduisant l'augmentation de la dotation de l'O. R. S. T. O. M. de 226.000 francs, ce qui correspond au glissement hiérarchique envisagé. La commission a réservé sa décision sur le financement de la majoration des tarifs aériens jusqu'à ce que les ministres intéressés fournissent les explications complémentaires.

Au cours d'une seconde réunion de la commission des finances, j'ai fait part de votre réponse concernant la majoration des tarifs en précisant qu'elle est due au fait que les grandes compagnies aériennes, en l'occurrence Air France et U. T. A., sont liées par des accords internationaux. Le montant des tarifs stipulés en dollars n'est pas modifié, mais leur traduction en francs subit les effets de la dévaluation.

D'autre part, le prix de revient de toutes les fournitures achetées hors de la zone franc est exprimé en dollars.

J'ai fait part à la commission de ces indications et des initiatives que vous avez prises, monsieur le ministre, pour réduire au minimum l'accroissement de cette dépense. Je sais que des négociations sont en cours et nous serions heureux que vous en fassiez le point.

Monsieur le ministre, des crédits très importants de votre budget sont destinés aux transports aériens. Je voudrais, à cette occasion, appeler votre attention sur plusieurs points qui ont provoqué une longue discussion en commission des finances.

Tout d'abord, concernant la majoration de 12,5 p. 100 des tarifs en raison de la dévaluation, il semble curieux que, par suite des accords de l'International Air Transport Association, les tarifs de la zone franc subissent cette majoration. C'est ainsi que pour aller à Madagascar le tarif est majoré de 12,50 p. 100 mais qu'il est inchangé pour la Réunion.

Je suis d'autant plus surpris de cette majoration que les tarifs des lignes africaines sont en général plus de deux fois supérieurs à ceux des lignes de l'Atlantique-Nord à distance égale.

Si nous voulons aider les pays en voie de développement, il faut d'abord faciliter les communications en abaissant très nettement les tarifs des transports aériens. Les voyages France-Afrique et retour sont parmi les plus chers du monde. Il est temps d'y porter remède. Si votre rapporteur rend hommage à la qualité et à la régularité des compagnies qui assurent ces transports, il craint en même temps que le monopole de fait qui existe ne leur permette de maintenir des tarifs trop chers.

Je sais qu'il y a des sujétions particulières sur les lignes d'Afrique mais les mêmes compagnies aériennes ne cessent de faire des pages de réclame pour annoncer un tarif de 100.000 francs sur New York, et, à distance égale, de 300.000 francs sur l'Afrique.

Enfin, votre ministère qui est un gros client des compagnies aériennes — j'ai déjà soulevé cette question l'année dernière — devrait obtenir une réduction raisonnable sur les tarifs courants. Or, à ce jour, vous n'avez obtenu que 6 p. 100. C'est la réduction qu'obtient une agence de province qui délivre cinquante billets par mois, alors que votre ministère finance plus de 8 milliards de transport. Cette ristourne n'est pas suffisante. Elle est même inférieure à celle dont bénéficie le ministère des affaires étrangères. Je vous le signale au passage. A cet égard, je peux vous fournir des précisions. Vous devez revoir ces problèmes de très près et réaliser des économies sur les transports aériens. Pour cela, vous devez poursuivre les négociations en vue d'obtenir des réductions.

J'en viens aux « volontaires du progrès ».

Cette association a, en 1969, poursuivi son action dans les huit pays d'Afrique noire francophone où elle était déjà implantée. Elle a, d'autre part, ouvert en février une neuvième délégation au Ruanda.

Une extension de l'action des volontaires du progrès en Afrique, dans d'autres parties du monde ou dans les territoires d'outre-mer est liée à une augmentation des ressources de l'association. Il serait intéressant, monsieur le ministre, que cette augmentation des ressources puisse être financée par les départements ministériels intéressés. Je pense qu'une liaison sur ce point pourrait être faite et qu'elle permettrait aux volontaires du progrès d'étendre leur action.

Il est une autre question sur laquelle j'aimerais obtenir des précisions : les Etats africains et malgache ont-ils fait connaître, comme notre ministre des finances le leur a proposé, les incidences de la dévaluation sur leur propre économie ? Quelle a été et quelle sera l'incidence financière de la garantie accordée par la France au Mali après que ce pays aura quitté la zone franc ?

Au cours de la discussion en commission, un commissaire a posé la question du financement des opérations militaires au Tchad. D'après les renseignements qui m'ont été donnés, j'ai pu constater dans le budget que les opérations militaires étaient du ressort du ministère des armées. Cependant les conseillers militaires et la mission de Lamy restent à votre charge, monsieur le ministre. Votre rapporteur souhaiterait que ces deux postes — qui n'ont rien à voir avec la coopération — soient pris en charge par le ministère des armées.

Votre commission, au cours de cette seconde réunion, est revenue sur l'augmentation de la dotation de l'O. R. S. T. O. M. qui, une fois encore, échappe seule à l'austérité de ce budget.

C'est pourquoi elle a adopté un second amendement réduisant cette dotation de 5 millions de francs. Elle souhaite vivement que le Gouvernement s'engage à utiliser intégralement l'économie ainsi réalisée pour atténuer les incidences de la réduction des crédits de l'assistance technique et de l'assistance culturelle.

Monsieur le ministre, il est tout à fait anormal de créer des postes de chercheurs et de supprimer des enseignants en nombre important. Sur ce point, la commission m'a mandaté pour vous demander des précisions. Si vous refusez nos amendements, je proposerai que la commission des finances se réunisse à nouveau pour en discuter.

Enfin, le fascicule budgétaire serait d'une lecture plus aisée si l'assistance technique d'une part et l'assistance culturelle de l'autre, notamment l'enseignement, faisaient l'objet de lignes séparées.

Sous toutes ces réserves, la commission des finances a adopté le budget de la coopération, modifié par les deux amendements qu'elle soumettra tout à l'heure à l'Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Broglie, suppléant M. Achille-Fould, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération.

**M. Jean de Broglie, président de la commission des affaires étrangères, rapporteur pour avis suppléant.** Une fois encore, à l'occasion de ce budget, nous apercevons l'opposition qui sépare cette tâche de solidarité humaine aux besoins illimités que constitue la coopération des moyens mis en œuvre pour l'accomplir et qui demeurent, hélas, limitativement soumis aux impératifs nationaux.

Parlant au lieu et place de notre collègue M. Achille-Fould, empêché aujourd'hui, je me contenterai de souligner certaines observations complémentaires des éléments essentiels du rapport écrit qui a été adopté par la commission des affaires étrangères et que vous avez entre les mains.

La lecture de ce budget, mesdames, messieurs, vous avez pu le constater, n'est pas enthousiasmante mais, il est vrai, elle n'est pas dramatique. On ne peut pas nier cependant qu'il s'agisse d'un budget de rétrécissement, surtout lorsqu'on examine la courbe des budgets précédents qu'il faut avoir lucidement devant les yeux. Si cette courbe pour les années 1966 et 1967 marquait un progrès d'environ 16 p. 100 en deux ans, celle

des budgets des années 1968 et 1969 ne traduisait plus qu'une croissance de 4 p. 100 au cours d'années où les charges et les prix, en général, n'avaient cessé de croître.

Or, pour l'année 1970, apparaît une nouvelle diminution de l'ordre de 5 p. 100.

Si l'on examine en détail les dépenses budgétaires ordinaires, on constate en matière de coopération et dans le cadre de ce budget une progression d'environ 10 p. 100 au cours des cinq dernières années, alors que pour tous les autres budgets de l'Etat elle est pour la même période de 10 p. 100 par an. Ces chiffres permettent de mesurer la divergence des deux courbes.

Quant aux crédits de paiement, on s'aperçoit qu'ils supportaient déjà en 1968 une diminution de 7 p. 100 et de 6 p. 100 en 1969 et qu'ils subissent cette année une nouvelle diminution supérieure à 10 p. 100.

Aujourd'hui, notre effort de coopération, tel qu'il ressort de ce budget, représente 0,75 p. 100 du budget de la nation. Les crédits affectés à la formation des cadres locaux diminuent de quelque 9 millions de francs ; les crédits affectés au personnel de l'assistance technique sont en diminution d'une dizaine de millions.

Il en résulte que le nombre des coopérants sera réduit de 400 à 500 unités, diminution qui succède à une décroissance à peu près égale effectuée l'année dernière.

Pour la première fois, cette évolution atteint des postes d'enseignants qui vont être réduits de près de 200 unités au cours de cette année. Il est inutile de dire que les effets d'une telle diminution retentissent dans tous les Etats. De vingt à trente postes seront supprimés dans chacun d'eux. Globalement, on peut dire que, depuis trois ans, les effectifs de la coopération auront diminué de 10 p. 100.

Les subventions du fonds d'action culturelle, en crédits de paiements, diminuent de 55 millions et les autorisations de programme de quelque 32 millions.

Il est évident que des choix très rigoureux et très essentiels vont devoir être opérés au sein des projets de développement, déjà réduits les années précédentes. Nous avons toujours souligné ici que les crédits du fonds d'action culturelle, en autorisations de programme et crédits de paiements ne pouvaient sans danger descendre au-dessous de 350 millions. Or, ils sont aujourd'hui au niveau de 280 millions.

Enfin je ferai une dernière observation technique, qui ira à l'inverse des observations précédentes : l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer est un magnifique instrument de recherche sur le milieu naturel, sur les mécanismes de production et sur les facteurs humains dans les pays sous-développés. Cet office est, en fait, l'espoir principal de l'Afrique. De plus il jouit d'une audience internationale croissante. Cet office ne réalise ses buts et ne répond en fait à ses promesses que par le canal d'un personnel dévoué et compétent.

Dés lors, toute mesure qui vise à réduire ses crédits atteint cet office non seulement dans ses œuvres, mais dans son moral et son élan ; aussi, dans ces conditions, la commission des affaires étrangères regretterait-elle profondément toute disposition qui aboutirait à diminuer ses moyens.

Il est bien clair que toutes ces diminutions ne peuvent être que lourdes de conséquences, et c'est d'abord cette inquiétude que je voudrais traduire ici en quelques observations qui viennent s'ajouter au rapport de M. Aymar Achille-Fould.

Il est d'abord capital qu'un budget aussi préoccupant ne se transforme pas en budget décourageant. Il arrive un moment, en effet, où la diminution constante des crédits atteint une sorte de plancher tel que la dépense devient vaine et que l'œuvre risque d'être compromise. Il arrive aussi un moment — nous y sommes — où un budget comme celui-ci risque de faire naître des inquiétudes politiques chez nos partenaires africains. Ceux-ci, déjà émus par le départ du général de Gaulle, peuvent trouver dans les restrictions de crédits pour 1970 la confirmation d'une politique de révision de notre attitude à leur égard, voire d'une adhésion de la France à une espèce de tendance mondiale au relâchement de l'aide au développement.

Il est donc essentiel, monsieur le ministre, qu'à cette tribune vous apportiez l'assurance d'une continuité d'intérêts et d'objectifs et du maintien d'une solidarité morale et politique, tant sur la valeur que nous accordons à notre vocation de coopérer que sur l'amitié et la volonté politique que nous avons de promouvoir l'épanouissement de ces peuples et de ces Etats auxquels nous lient des convergences affectives et culturelles d'une qualité particulière.

Ma seconde observation portera sur le problème général du recrutement et du statut des coopérants. Ce recrutement n'est pas une affaire teintée d'automatisme et pose, en outre, des questions de choix.

Dans la réalité des choses, nous avons connu trois générations de coopérants.

La première génération groupait ceux qui se trouvaient déjà sur place. Ils ont continué en quelque sorte sous une forme nouvelle une tâche qu'ils avaient déjà souvent commencée auparavant.

La seconde génération a été celle de ceux qu'on pourrait appeler les « idéalistes » qu'un réel sentiment de solidarité poussait en nombre important à aider des hommes dont ils se sentaient proches par le cœur et par l'esprit.

La troisième génération, celle que nous appelons maintenant, ajoute à l'esprit de ses prédécesseurs des considérations certainement plus pratiques et plus réalistes, tant en ce qui concerne leur situation personnelle et leur avenir propre, que l'intérêt et l'efficacité de la tâche qu'on leur propose. Le recrutement de cette génération n'est pas une tâche qui va d'elle-même. On peut même ajouter que sans l'apport des coopérateurs militaires elle serait d'ores et déjà compromise.

Comment, dès lors, ne pas s'inquiéter des effets que produira sur le recrutement militaire des coopérateurs la modification prévue de la durée du service militaire ? Ramener ce service militaire à la durée d'un an, et le faire effectuer à l'âge de dix-neuf ans, c'est en réalité créer des conditions qui vont supprimer l'attrait et l'efficacité de la tâche du coopérateur militaire.

Comment ne pas s'en inquiéter, comment ne pas déjà vous demander par quels moyens vous proposez de compenser les effets négatifs de cette situation toute proche de nous ?

Comment, à tout le moins, si le Gouvernement ne veut pas encore créer un véritable corps de coopérateurs, ni un véritable statut du coopérateur, ne pas demander dès maintenant une application sans faille des textes de 1961 en ce qui concerne les garanties de carrière ?

Comment ne pas s'inquiéter de l'insuffisance réelle des moyens de réinsertion dans l'économie française de ces agents non fonctionnaires qui constituent plus de 30 p. 100 de la coopération technique ?

J'observe, en dernier lieu, que 70 p. 100 des coopérateurs d'aujourd'hui sont des fonctionnaires de la catégorie A. C'est en ce sens que j'indiquais, il y a quelques instants, que le recrutement des coopérateurs pose des problèmes de choix que nous ne saurions négliger.

Il est clair, en effet, que nous avons tendance, en ce moment, pour des raisons budgétaires surtout, à choisir une coopération dite « de qualité », et c'est là, sans doute, la condition d'une coopération qui se veut plus compétente pour atteindre des effets techniques plus sûrs.

Mais c'est aussi une coopération plus lointaine, dont les effets affectifs, humains et politiques sont moindres.

Il convient donc de ne pas trop s'enfoncer uniquement dans la seule direction de ce que j'appellerai une coopération à tendance technocratique ou, à tout le moins, une coopération trop en avance sur la maturation du développement d'une nation sous-développée.

J'insisterai donc sur la nécessité de cette coopération « au ras du sol » que symbolise parfaitement l'organisation des volontaires du progrès. Or, ce corps de volontaires, pour des raisons budgétaires, piétine autour d'un effectif de cinq cents personnes, c'est-à-dire la moitié à peu près de celui des Etats étrangers. Dès que la situation le permettra, l'effectif de ce corps devra être largement développé, non seulement parce que la réussite technique de l'expérience des volontaires du progrès est aujourd'hui probante, mais parce que la tonalité sociale et humaine de cette forme de coopération vient équilibrer très heureusement les tâches globales de cette coopération dont les aspects sont évidemment multiples.

Ma troisième observation va évidemment un peu en sens contraire de l'inquiétude soulevée par les précédentes, et je m'en réjouis.

Nous sommes en présence d'un budget très souple et qui, par conséquent, permet une certaine agilité. On peut courir au plus urgent et même jouer avec le temps et, dès lors, sauvegarder l'essentiel.

Nous sommes aussi en présence d'un budget qui recouvre beaucoup de dévouement et où, par conséquent, des suppléments d'efforts humains de travail et de cœur, permettent de compenser un certain nombre d'insuffisances financières.

L'examen détaillé du budget qui vous est présenté permet, globalement, de considérer, cette fois encore, que rien d'essentiel n'est compromis et que l'on pourra sauvegarder ce qui, à tout prix, devait l'être.

Ceci est d'autant plus vrai que, en fin de compte, par un hasard heureux, et par l'habileté de nos négociateurs, la coopération multilatérale a évolué dans un sens favorable et vient, en quelque sorte, au secours des insuffisances de la collaboration bilatérale. Il faut saluer la signature de l'accord de Yaoundé en espérant qu'il sera soumis à notre Assemblée dans les plus brefs délais car cette convention de coopération multilatérale régionale, qui est probablement la forme la meilleure de la collabora-

tion aujourd'hui, aboutit à une augmentation très substantielle de l'aide apportée aux pays africains. De plus, nous pouvons considérer que l'aide internationale, c'est-à-dire du fonds spécial des Nations Unies est en augmentation et se développe favorablement pour l'Afrique. Nous pouvons considérer également que l'extension des activités de la B.I.R.D. — Banque internationale pour la reconstruction et le développement — à l'Afrique est un des éléments qui permettront de soulager les tensions de la situation actuelle.

Dès lors, la commission des affaires étrangères a pu, dans le cadre de cette vision générale du problème, donner un avis favorable à l'approbation de ce budget. Elle ne saurait, cependant, j'y insiste, se payer de mots. A force de réduire, d'année en année, nous atteignons l'os, si j'ose ainsi m'exprimer. L'ingéniosité du secrétaire d'Etat a ses limites ; le dévouement des hommes aussi et les crédits ne peuvent, comme les jolies femmes, n'apporter que ce qu'ils ont.

Nous demandons donc qu'il soit clairement dit, à l'occasion de ce budget, que les restrictions actuelles ne sont que soumission provisoire aux nécessités de notre situation financière, et que notre ambition, celle du Gouvernement comme celle de l'Assemblée, est que l'œuvre de coopération, vocation fondamentale et historique de la France, soit reprise dès l'an prochain avec des moyens élargis et renouvelés. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Hauret, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la coopération.

**M. Robert Hauret, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, terminant ce marathon de présentation du budget des affaires étrangères, et succédant à sept rapporteurs, je ne vous apprendrai probablement rien. Je vais cependant m'efforcer de ne pas répéter leurs propos.

Ainsi que vous l'avez constaté, le budget de la coopération se présente pour la première fois sous la forme d'une section annexée au budget du ministère des affaires étrangères. Là j'ajouterai aux remarques de M. Voisin, celles de la commission de la production et des échanges, que cette nouvelle organisation incite — je le regrette, monsieur le ministre — à ne formuler ni satisfaction ni compliments.

C'est une formule qui a été critiquée très longtemps. Nous tenons absolument à l'indépendance du département de la coopération et les explications que je vais vous donner préciseront la position de la commission de la production et des échanges.

L'organisation des services de la coopération avec les Etats africains et malgache a été modifiée par un arrêté du 27 mai 1969. Ce changement, antérieur à la prise de fonction de l'actuel ministre des affaires étrangères, est le second survenu depuis le début de l'année 1968.

Dans le cadre de la nouvelle organisation, la préparation du budget du fonds d'aide et de coopération est confiée à la direction de l'administration générale et du personnel du quai d'Orsay dont il est permis de se demander si elle est parfaitement adaptée à cette mission. Par ailleurs, si la gestion du personnel de coopération demeure de la compétence du secrétariat d'Etat, la sous-direction qui en est chargée se trouve placée sous l'autorité du directeur de l'administration générale et du personnel. Enfin, le directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques du quai d'Orsay participe, dans tous les domaines de sa compétence, à l'élaboration des programmes de la coopération. C'est là où nous sommes d'accord.

Votre rapporteur ne conteste pas que les changements intervenus doivent permettre de mieux coordonner les actions de coopération et leur intégration, sous l'autorité du ministre des affaires étrangères, dans l'ensemble de la politique française à l'égard des pays en voie de développement. Dans les Etats africains et malgache, il n'y a pas de difficultés entre les chefs de mission et vos ambassadeurs.

Toutefois, en raison de la tonalité particulière des relations de la France avec chacun de ces Etats, qui implique de conserver une autonomie certaine au secrétariat d'Etat, votre rapporteur est intervenu en temps voulu, à la demande des membres de la commission de la production et des échanges, auprès du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères afin d'appeler leur attention sur les risques que comportaient les changements de compétence que je viens d'évoquer.

La seule réponse obtenue — du Premier ministre — et le décret du 24 juillet 1969 fixant les attributions du secrétaire d'Etat semblent indiquer que les principes mêmes sur lesquels la coopération est fondée depuis 1961 ne seront pas altérés par la nouvelle organisation. Je serais très heureux, monsieur le ministre, que vous puissiez nous en donner confirmation à cette tribune.

En tout cas, la commission, après en avoir longuement discuté, a mandaté expressément son rapporteur pour marquer ici qu'elle ne saurait approuver de nouvelles modifications dans

la structure du secrétariat d'Etat à la coopération et affirmer qu'on ne saurait maintenir le caractère spécifique des liens existant entre la France et les Etats africains et malgache en allant au-delà de cette structure.

Le second point de mon intervention, où j'insisterai sur les qualités particulières exigées du personnel de coopération, montrera bien, s'il en était besoin, l'impérieuse nécessité de conserver une structure administrative et une animation ministérielle distincte.

En effet, la mise en œuvre de la coopération est le fait des hommes et — M. de Broglie vient de le souligner en termes excellents — ces hommes, de moins en moins nombreux, méritent d'être choisis très judicieusement et préparés particulièrement.

Qui sont ces hommes ? D'abord les coopérants sous contrat. Leur nombre est en diminution notable : 400 de moins l'année dernière, 400 à 500 de moins cette année, ce qui est fort regrettable.

Tous les secteurs ont été touchés mais de façon assez inégale puisque la baisse d'effectifs est inférieure à 1 p. 100 dans le domaine de l'enseignement et de la formation, alors qu'elle dépasse 8 p. 100 dans celui de la coopération technique.

Ces chiffres traduisent simplement les contraintes budgétaires des années 1969 et 1970 mais ne modifient pas les principales orientations de la politique de coopération.

Les membres de la commission ont insisté pour que toute restriction d'effectifs que vous serez obligé de décider dans l'enseignement et l'administration, secteurs dans lesquels les Etats sont le plus à même d'assurer la relève partielle du personnel métropolitain, devrait être compensée par une augmentation correspondante du nombre des coopérants dans les secteurs les plus productifs de l'économie.

Le deuxième apport de personnel à la coopération est celui des militaires du contingent, dont on vient de parler. Cette forme de coopération, qui vient atténuer la diminution des personnels dans d'autres secteurs, a soulevé dans la jeunesse un enthousiasme très réel en lui donnant un idéal au service du développement.

Malheureusement le nombre des jeunes gens qui accomplissent leur service national au titre de la coopération régresse d'année en année puisqu'il est tombé de 1.830 au 1<sup>er</sup> janvier 1968 à 1.664 au début de l'année 1969 et que, d'après mes renseignements, il est encore plus faible maintenant.

Le problème le plus grave en ce qui concerne l'aide apportée par les militaires du contingent est celui de la réduction envisagée du service militaire dont nous nous réjouissons par ailleurs mais qui, en la matière, exigera que vous puissiez généraliser l'octroi de contrats complémentaires en vue de prolonger le séjour jusqu'à deux ans au moins pour pouvoir utiliser pleinement ces militaires.

Le troisième contingent de coopérants est celui des volontaires du progrès. On en a beaucoup parlé dans le rapport précédent : faut-il se réjouir ou déplorer que cette association n'ait pas atteint le nombre de 1.000 membres cité tout à l'heure ? Je pense que 492 est un effectif ou trop important ou trop faible. Dès que les conditions budgétaires le permettront, il faudra atteindre un chiffre beaucoup plus important ou, alors, revoir toute la politique à l'égard de cette association en dépit de tous les efforts déployés au cours des dernières années pour la sélection, l'encadrement et la meilleure utilisation sur place du personnel.

Monsieur le ministre, vous venez d'effectuer un séjour au Japon et les Français ont suivi ce voyage avec grand intérêt. Vous avez donc pu apprécier sur place le dynamisme de ce pays. Si je cite le Japon en cet instant de mon exposé, c'est pour vous dire combien les membres de la commission de la production et des échanges suivent avec intérêt sinon avec inquiétude depuis plusieurs années le développement de l'influence japonaise en Afrique.

A propos de la formation des coopérants, je me permets — je pense que vous me le pardonnerez — de vous citer une phrase extraite d'un article intéressant sur l'adaptation de la politique japonaise au développement de l'Afrique :

« Le Japon a formé des cadres nationaux à la fois pour les préparer au travail particulier qu'ils auraient à faire et aux conditions d'existence qu'ils rencontreraient outre-mer et des cadres africains pour les initier aux techniques et aux matériels japonais. Une agence est d'ailleurs spécialement chargée de la mise en œuvre d'un programme de coopération technique avec l'Afrique et le Proche et Moyen-Orient. »

Je « raccroche » cette phrase à la nécessité de donner une formation adaptée et spécialisée aux coopérants, notamment aux jeunes gens qui n'ont peut-être pas tous au départ l'expérience nécessaire.

En France, le secrétariat d'Etat dispose de moyens très réduits pour assurer la formation et l'adaptation des hommes qui partiront en Afrique.

Les stages sont beaucoup trop courts — c'est le seul reproche que je leur ferai. Même si leurs programmes sont condensés et d'une mise en œuvre rapide, ils sont trop courts comparés aux moyens utilisés par le Japon, particulièrement en Afrique, qui sont de plus en plus visibles d'année en année.

Si nous voulons garder des possibilités d'action importantes dans ce territoire africain que nous aimons, il faut d'abord y « mettre le paquet » maintenant et assurer une formation sérieuse de tous les personnels qui y partiront, notamment par la détermination, en accord avec les Etats intéressés, des besoins en personnel pour une période assez longue, cinq ans par exemple.

Il convient en deuxième lieu de mieux sélectionner les agents appelés à servir outre-mer et de les attirer en leur donnant une formation véritable, s'ils n'ont pas déjà une expérience antérieure.

Il importe en troisième lieu d'offrir aux agents contractuels non fonctionnaires des garanties de reclassement en métropole à la fin de leur contrat. M. de Broglie en ayant dit un mot, je n'insisterai pas.

J'aurais voulu également présenter quelques observations sur le renouvellement de la convention de Yaoundé. Malheureusement l'horaire...

**M. le président.** Vous avez déjà largement dépassé votre temps de parole.

**M. Robert Hauret, rapporteur pour avis.** Après l'injonction de M. le président, je tirerai un trait sur ce que je me proposais de dire de la convention de Yaoundé en me réservant d'intervenir lorsque sa ratification nous sera soumise au début de l'année prochaine.

Monsieur le ministre, la commission de la production et des échanges s'est passionnée pour le budget de la coopération. En présentant quelques remarques qui vous paraîtront peut-être non conformistes — et vous m'en excuserez — j'ai exprimé le sentiment de l'immense majorité des commissaires. Je regrette que plusieurs collègues ne puissent s'exprimer, pour des raisons de santé, en particulier M. Triboulet qui avait très longuement exposé en commission — sans doute mieux que je ne l'ai fait ici — des idées non conformistes sur le budget de la coopération.

Où va la coopération ? Les sommes affectées à ce budget diminuent d'année en année. Bien sûr, nous comprenons que l'austérité impose ces réductions, mais l'évolution des crédits depuis plusieurs années nous oblige à nous demander quels sont les objectifs à moyen terme du budget de la coopération.

Ce sont des questions que nous aimerions voir traitées, monsieur le ministre.

En vérité, nous faisons confiance à votre habileté, à l'autorité dont vous disposez dans votre ministère, au personnel très qualifié de tous les services de la coopération.

Mais l'habileté, l'astuce et l'intelligence ne peuvent pas suppléer l'absence de crédits.

C'est donc en exprimant ces regrets que la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable au projet de budget qui nous est soumis. Je vous remercie, monsieur le président. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Mesdames, messieurs, je ferai cet après-midi un exposé d'ensemble sur la politique extérieure de la France.

Je crois cependant devoir prendre dès ce matin brièvement la parole pour remercier vos rapporteurs qui ont à tel point facilité ma tâche que je pourrais me contenter de souscrire à la plupart de leurs conclusions. Si j'avais un reproche à leur adresser, ce serait sans doute d'avoir manifesté à mon égard un peu trop d'indulgence, dictée pour la plupart d'entre eux par une vieille amitié.

Certes, M. Hauret, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, a énoncé plusieurs réserves sur la politique de coopération, mais, à lui, comme à M. le président de Broglie, comme à M. André-Georges Voisin, c'est M. Bourges qui répondra.

Je veux seulement dire d'un mot à M. Hauret que la politique de coopération avec les pays francophones, avec l'Afrique, avec la République de Madagascar constitue — et il ne le contestera certainement pas — un élément essentiel de notre politique extérieure et ne saurait être, à aucun égard, dissociée de cet ensemble que le général de Gaulle nous a légué. Je ne crois donc pas possible, je le déclare très nettement, d'extraire la politique de la coopération de la politique internationale de la France prise dans son ensemble ; ce qui ne nous empêche nullement de conserver à cette politique et au secrétariat d'Etat chargé de sa mise en œuvre ce que j'appellerai leur spécificité.

Maintenant, et avant de présenter quelques observations de caractère général, je voudrais, fidèle à la méthode qui convient à un vieux parlementaire, répondre directement aux questions qui m'ont été posées par les rapporteurs.

Il y en a essentiellement quatre groupes. Le premier porte sur la préparation du VI<sup>e</sup> Plan; le deuxième sur la contribution internationale; le troisième sur la réorganisation des postes diplomatiques; enfin le quatrième et dernier groupe — le plus important peut-être — sur l'information.

A MM. Dusseaux et Xavier Deniau, je répondrai, en ce qui concerne le VI<sup>e</sup> Plan, qu'il n'est guère possible d'envisager — et ils en conviendront certainement avec moi — une planification complète des actions culturelles, scientifiques et techniques de mon département, compte tenu du caractère nécessairement conjoncturel de certaines initiatives.

En revanche, il est possible de développer ce que j'appellerai des programmes intégrés, regroupant les divers moyens sur des objectifs déterminés. Cette partie de l'action du ministère des affaires étrangères pourrait en effet donner lieu à un effort de planification relié aux travaux de préparation du VI<sup>e</sup> Plan et aboutissant soit à l'insertion dans ce plan d'un chapitre propre aux relations culturelles, scientifiques et techniques, soit à une loi-cadre rattachée au Plan.

**M. Roger Dusseaux, rapporteur spécial.** Bien sûr !

**M. le ministre des affaires étrangères.** En ce qui concerne les travaux préparatoires de cette planification, je donne l'assurance à M. Xavier Deniau que des membres des commissions compétentes de l'Assemblée seront appelés à participer au groupe de travail que je serais conduit à mettre en place, et je me félicite dès maintenant de l'apport particulièrement fructueux qui en résultera pour une politique de relations et de coopération renouée et courageuse.

A propos des contributions internationales, des paroles sévères et justes ont été prononcées, très justes dans la plupart des cas, mais pas dans tous cependant.

A cet égard, j'appelle l'attention des rapporteurs et de M. Arthur Conte, en particulier, sur une distinction qui me semble indispensable.

Il y a d'abord les organisations telles l'U.N.E.S.C.O. ou l'O.N.U. pour lesquelles — je le reconnais — les problèmes se posent dans les termes évoqués par M. Arthur Conte et par M. Louis Joxe. D'ailleurs, la plupart des initiatives qui tendent à discipliner leurs dépenses sont généralement prises par le gouvernement français.

Mais il y a d'autres organisations, tels le centre européen de recherches nucléaires, l'organisation européenne de la biologie moléculaire ou certaines organisations spatiales, qui réalisent des opérations de recherche, voire des opérations de technologie internationale, en prenant en charge des actions qui dépassent les possibilités de chacun des Etats membres.

A titre d'exemple, dans le budget même qui vous est actuellement soumis, je citerai un ajustement aux besoins de six millions de francs en faveur du centre européen de recherches nucléaires — le C.E.R.N. — qui ne saurait être assimilé à une augmentation de contribution à une organisation internationale de type classique. Je suis d'ailleurs convaincu que M. Arthur Conte, qui est un partisan résolu à la fois de la coopération européenne et d'une coopération internationale étendue au-delà des limites de l'Europe, quand cela est possible, ne me contredira pas sur ce point et partagera mes sentiments sur la distinction nécessaire qu'il importe d'établir entre les organisations de type classique et celles qui effectuent des réalisations, notamment dans les domaines de pointe et particulièrement dans celui de la technologie.

M. Deniau, comme l'avaient fait plus furtivement d'autres rapporteurs avant lui, a abordé les problèmes de la réorganisation dans les postes diplomatiques. Je lui dirai, ainsi qu'à l'Assemblée, que la réorganisation souhaitée par le Parlement est engagée.

Le principe de l'unité de direction des missions culturelle, scientifique et technique dans chaque poste diplomatique a été posé. Cette idée était déjà formulée à l'époque où j'ai eu l'honneur d'occuper le poste actuel de M. de Broglie. Je m'en suis souvent en devenant ministre des affaires étrangères.

Ce principe sera, bien entendu, appliqué en tenant compte des caractères dominants de chaque poste, ainsi que des conditions de personnes. D'ailleurs, je signale que chaque mutation de conseiller ou d'attaché donne lieu à un examen complet de l'organisation du poste.

Cette méthode a déjà permis de faire entrer dans les faits le principe essentiel d'unité de direction que, depuis longtemps, la commission des affaires étrangères appelle de ses vœux.

J'en viens maintenant au quatrième et dernier groupe de questions qui m'ont été posées et qui portent essentiellement sur la presse et l'information. Pour des raisons récentes ou plus anciennes que M. Joxe connaît bien, c'est un domaine auquel je suis particulièrement sensible.

La réduction de un million de francs à laquelle plusieurs d'entre vous ont fait allusion doit être appréciée par rapport à la masse globale des crédits consacrés à ces actions et qui s'élève, malgré tout, à 26.800.000 francs. A quoi correspond donc cette réduction ?

Elle correspond à une nécessaire redistribution des crédits du ministère qu'il a bien fallu retenir pour mettre en œuvre précisément les mesures de réorganisation qui ont été citées avec faveur par tous les rapporteurs et dont l'initiative, comme le mérite, revient à mon prédécesseur et ami M. Michel Debré.

Il faut noter que les réductions porteront sur les crédits du titre IV, ce qui nous conduira sans aucun doute à sélectionner plus rigoureusement les opérations de diffusion vers l'étranger et à mieux répartir la documentation envoyée dans nos postes. Je suis convaincu que M. Louis Joxe, qui a exercé au ministère des affaires étrangères des fonctions que chacun connaît, comprendra que cette sélection ne se traduit pas nécessairement par une diminution d'efficacité et d'influence.

Mais si la réduction porte sur les crédits du titre IV, les moyens du titre III — j'insiste sur ce fait — ne seront pas affectés, ce qui permettra le maintien sans restriction des effectifs d'agents spécialisés dans nos postes, qu'il s'agisse de conseillers ou d'attachés de presse. Il en sera de même, ce qui n'est pas moins important, pour les invitations de journalistes étrangers en France.

Si, à la différence des crédits du titre III, les crédits du titre IV ne sont pas touchés, ceux du titre V, eux non plus, ne seront pas affectés, ce qui permettra — j'en renouvelle l'assurance aux commissions, à leurs rapporteurs et à l'Assemblée — d'achever l'an prochain le réseau radiotélétype d'information.

Telles étaient les précisions que je voulais fournir en réponse aux questions précises qui m'ont été posées.

Sur le reste, je serai bref, puisque MM. les rapporteurs — je le répète — non seulement m'ont mâché la besogne, mais ont accompli la plus grande partie de ma tâche. Je me contenterai donc, en conclusion de la première partie de ce débat, de résumer les trois traits essentiels de mon budget, exception faite de la coopération dont vous parlerez M. Bourges.

En premier lieu, le budget des affaires étrangères pour 1970, au titre des dépenses ordinaires, marque par rapport à celui de 1969 une progression de 9 p. 100.

En deuxième lieu, il est dominé et inspiré par un choix au profit des crédits de fonctionnement proprement dits.

En troisième lieu, enfin, il marque dans le domaine capital des relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger, un effort de réorientation sur lequel l'accent doit être mis.

Je reprendrai ces trois points aussi succinctement que possible.

D'abord, ce budget marque donc une progression, mais il est aussi marqué par les circonstances et par une volonté.

Il n'est pas besoin d'insister, après MM. les rapporteurs, sur les conditions dans lesquelles il a été préparé. La nécessité du retour à un équilibre économique et financier rigoureux a conduit le ministère des affaires étrangères à consentir les efforts qu'exige la situation de nos finances publiques. En outre, la dévaluation fait pleinement sentir ses effets sur un budget dont M. Joxe a souligné la modestie et dont près de 90 p. 100 des dotations sont dépensées en devises. Il a donc fallu ajuster les crédits de mon ministère en conséquence.

Mais, mesdames, messieurs, si le budget du ministère des affaires étrangères pour 1970 est affecté par les circonstances, sans que soit dénaturée, au demeurant, la haute mission qui lui est impartie, il témoigne d'une volonté que je veux une dernière fois souligner, celle qu'a affirmée M. Michel Debré, mon prédécesseur, de permettre un meilleur fonctionnement des services et d'améliorer la situation des agents du ministère.

Dans la conjoncture financière que je viens d'évoquer, amorcer précisément en 1970 les réformes nécessaires dans cette double perspective pouvait paraître une gageure. Eh bien — et je remercie MM. les rapporteurs de l'avoir dit — cette gageure est tenue aussi largement que possible dans le projet de budget qui vous est présenté.

Puisqu'il fallait trouver les moyens susceptibles de financer ces indispensables réformes, ce projet de budget a été une occasion, qui n'était pas inutile pour les services du ministère des affaires étrangères et pour le ministre lui-même — peut-être même était-elle salutaire — de reconsidérer les formes et les volumes de leur action, sans se contenter d'une reconduction pure et simple des services votés, forme intellectuelle et ministérielle de la paresse que nous avons si souvent dénoncée autrefois — n'est-il pas vrai ? — dans nos commissions parlementaires.

Ainsi, les interventions visées au titre IV du budget ont été notamment réexaminées, non seulement dans le souci de dégager les crédits nécessaires à la couverture des mesures destinées à

améliorer le fonctionnement des services et la situation des personnels, mais aussi dans le dessein d'assurer une meilleure répartition des dotations budgétaires correspondantes en vue d'en accroître l'efficacité.

Certes, nous ne nous faisons pas d'illusions : l'essentiel de cette progression traduit l'incidence de mesures d'ajustement inéluctables, dont la plupart relèvent d'ailleurs des services votés, telles la revalorisation des rémunérations de la fonction publique, les contributions internationales obligatoires dont j'ai parlé après les rapporteurs ou les mesures découlant des conséquences de l'alignement monétaire et qui, de ce fait, n'accroissent en rien les capacités d'intervention des services.

C'est exclusivement, mais c'est cependant par la redistribution des dotations existantes que l'essentiel des moyens d'action a pu être, non seulement sauvegardé, mais développé au niveau du titre III du budget.

J'aborde maintenant le deuxième point et, à cet égard, je soulignerai les raisons de la préférence qui est accordée aux crédits de fonctionnement proprement dits, préférence qui inspire et domine ce budget.

En effet, il s'agit de remettre en ordre les structures et d'accroître les moyens d'action de mon département, à partir des conclusions d'un groupe de travail, institué en juin 1968 au ministère des affaires étrangères pour examiner les différents problèmes posés dans ce domaine : fermeture de plusieurs postes consulaires et, plus généralement, redistribution interne des crédits du titre III, transfert de crédits du titre IV au titre III. Les inscriptions budgétaires nouvelles prévues pour 1970 permettront ainsi d'améliorer, de simplifier et d'accélérer le fonctionnement des services.

A cet égard, je soulignerai trois points, chacun par une simple phrase.

D'abord, il est prévu de moderniser les moyens mis à la disposition du ministère en étendant le champ d'application des procédés électroniques de gestion, en rationalisant les méthodes de travail à la suite d'études d'organisation qui pourront être généralisées à partir de l'an prochain.

Ensuite, vient la mise en place des nouveaux statuts régissant les personnels non titulaires du ministère des affaires étrangères, ces personnels dont nous nous étions occupés pendant des années, au sein de la commission des affaires étrangères, grâce au concours de M. Ribière. Les transformations d'emplois qui en découlent, le développement de la formation des agents, l'amélioration de certains régimes indemnitaires, la normalisation de la situation des agents placés en position de mission à l'administration centrale — ceux qui, comme M. Joxe, connaissent le problème, savent que ce n'est certainement pas une considération accessoire — toutes ces dispositions seront de nature à améliorer sensiblement la situation des personnels, selon les recommandations formulées par le groupe de travail que j'ai déjà évoqué.

Enfin, la vic des postes à l'étranger se trouvera facilitée par la revalorisation, insuffisante certes, mais non négligeable, de leurs dotations de fonctionnement et d'entretien mobilier et immobilier, par le rajustement du niveau des crédits consacrés aux liaisons entre services et par le renforcement de l'indispensable sécurité de nos missions à l'étranger.

Tel est, brièvement esquissé, l'essentiel de la première étape — car il ne s'agit que de la première étape — d'un plan qui doit être étalé sur plusieurs années et qui tend à redonner à l'action de mon administration des moyens à la mesure de son audience.

Sans ce nécessaire redressement dont la prolongation permettra d'améliorer la situation des personnels, de préserver et d'étendre notre patrimoine immobilier à l'étranger, cette audience, à terme, se trouverait en déclin.

Je suis donc heureux, malgré la rigueur des temps, de pouvoir vous présenter un budget pour lequel on a considéré que l'esprit de rénovation devait être concilié avec l'esprit d'équilibre, c'est-à-dire le contraire d'un budget d'immobilité.

Enfin, dans le secteur des interventions publiques, les relations scientifiques, techniques et culturelles avec l'étranger ne retiendront jamais trop notre attention.

Je remercie une fois encore le docteur Weber et MM. Xavier Deniau et Dusseaux de leurs observations sur ce sujet et de leurs questions auxquelles j'ai répondu directement. Je me contenterai donc d'ajouter que la réorganisation des services qui en sont chargés est la traduction de la volonté nettement affirmée de donner plus de cohérence et d'efficacité à notre action.

Là encore, faire une politique active et efficace, ce n'est pas seulement veiller au maintien des crédits, c'est aussi veiller à leur utilisation, c'est aussi se préoccuper de réorientation et non pas seulement de perpétuation.

Les moyens financiers ont subi l'effort d'austérité général et, avec des crédits comparables en valeur absolue, il est vrai que les moyens d'action réels sont diminués d'environ 5 p. 100.

Cependant, malgré cette contrainte, l'exécution du budget ne se traduira pas — je me répète à dessein — par une simple reconduction assortie de restrictions, ce qui, en matière budgétaire, et surtout en période d'austérité, est la pire des formules.

Il fallait des choix. Ils ont été exercés en fonction des objectifs qui s'imposent à notre action culturelle, scientifique et technique à l'étranger et, en particulier, en fonction de deux considérations.

D'abord, la réorientation de nos actions culturelles, scientifiques et techniques a conduit à mettre l'accent sur le développement des relations scientifiques.

J'ai été, vous le savez, ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et je me suis persuadé, depuis lors, plus encore que je ne l'étais auparavant, de la nécessité de mettre l'accent sur ce développement. La présence française et la propagande française à l'étranger, c'est essentiellement cela, à l'heure actuelle.

Je me trouvais à New York au moment où débutait l'actuelle assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et j'ai été extrêmement frappé de constater que le plus grand journal des Etats-Unis consacrait, en première page, un article de cinq colonnes à l'expérience réalisée sur le deutérium avec le laser de Marcoussis, le plus puissant du monde, expérience qui a permis de faire un progrès considérable dans la recherche des moyens de discipliner, de maîtriser et de domestiquer l'énergie nucléaire.

Pardonnez-moi cette confiance à cette heure tardive de la matinée, mais j'ai eu beaucoup de mal, quand j'étais ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique, à sauver les crédits nécessaires à la mise au point de ce laser. J'ai trouvé, dans cet article du *New York Times*, ma justification et ma récompense : un tel progrès scientifique et technologique représente actuellement le moyen le plus efficace d'affirmer la présence française à l'étranger.

Ensuite, même si l'Afrique du Nord, en général, et l'Algérie en particulier — d'où je reviens — doivent constituer plus que jamais, monsieur le rapporteur de la commission des finances, un champ privilégié pour notre action, en raison justement des faits que vous avez allégués, il paraît nécessaire, désormais — tous les orateurs l'ont indiqué — de remplacer progressivement la coopération de substitution, jusqu'ici très largement pratiquée, surtout en Algérie, par une coopération de formation.

Une telle reconversion aura d'ailleurs pour conséquence de diminuer notre charge financière, mais elle est aussi conforme à l'esprit général de notre politique dans des pays d'accueil, puisqu'elle consacre, tranchons le mot, la dernière phase de la décolonisation.

Ces deux facteurs, sans s'opposer, permettent d'introduire une relative inobilité à l'intérieur des grandes masses budgétaires. D'un volume sensiblement égal à celui de l'an dernier, et, dans ces conditions, la contrainte financière a été l'occasion d'un réexamen des choix budgétaires.

Je résumerai aussi chacune des quatre options fondamentales en un terme : réaménagement des moyens affectés aux pays qui bénéficient, dans le domaine culturel, d'une aide privilégiée ; maintien du niveau des crédits affectés aux établissements traditionnels français à l'étranger, lycées, instituts, organismes divers — je remercie M. Dusseaux de sa référence qui, j'en suis convaincu, ne déplaira pas à M. Louis Joxe, président des Français à l'étranger — ; accroissement des moyens consacrés aux actions de coopération technique ; enfin, accroissement des crédits réservés aux actions scientifiques.

Je ne me répète pas sur ce point, mais je tiens cependant à souligner que nous avons créé de nouveaux postes de conseillers scientifiques dotés des moyens de fonctionnement adéquats qui figurent au titre III, et que nous avons ouvert un chapitre d'accueil où seront regroupés tous les crédits du titre IV destinés aux interventions scientifiques durant l'année 1970.

Telles sont, mesdames, messieurs, les explications que je vous devais ce matin, avant de vous exposer cet après-midi la politique générale de la France.

Dans ce projet de budget, grâce à un réexamen attentif des moyens budgétaires, chaque opération — je le répète — traduit un choix, alors qu'auparavant la croissance des moyens d'intervention était plus rapide que celle des moyens de fonctionnement, ce que nous avons maintes fois déploré. Le budget de 1970 amorce une tendance inverse, malgré les inévitables sacrifices imposés par la conjoncture, tant sur notre action vers l'étranger que sur l'appareil administratif du ministère.

Il n'en reste pas moins que l'année 1970 — et ce sera notre conclusion — doit marquer la première étape d'une révision en profondeur de notre action internationale afin de redonner à notre diplomatie les moyens, la place et le rôle dont elle est digne. En le soulignant avec force et précision, vous avez confirmé, messieurs les rapporteurs — permettez-moi de le dire, puisque j'ai été pendant dix ans le prédécesseur de M. de Broglie à la présidence de la commission des affaires

étrangères — le rôle irremplaçable des commissions dans l'exercice vigilant du salulaire, de l'indispensable contrôle parlementaire. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. le président.** La parole est à M. Bourges, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

**M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.** Mesdames, messieurs, il ne me sera par davantage nécessaire de reprendre l'ensemble des dispositions du budget de la coopération, les rapporteurs ayant très largement développé, d'une part dans leurs rapports écrits, d'autre part dans leurs interventions à la tribune, les caractéristiques essentielles et les points principaux de ce budget.

Comme vient de le faire M. le ministre, je m'attacherai essentiellement à répondre aux préoccupations qu'ils ont exprimées. Je voudrais d'abord rassurer MM. Voisin et Hauret, qui se sont inquiétés des transformations récentes intervenues tant dans les structures administratives du secrétariat d'Etat que dans les textures de son budget.

Sur le plan des structures administratives, M. Hauret a souhaité, et je crois que M. le ministre des affaires étrangères l'a déjà très largement rassuré au début de son exposé, que soient maintenus les services administratifs spécifiques responsables de l'aide et de la coopération apportées aux pays francophones d'Afrique noire et à Madagascar.

La réforme qui a été réalisée par les décrets du mois de mai dernier n'a pas eu pour objet de mettre fin à l'existence de services spécialisés; elle a simplement organisé d'une manière plus rationnelle, me semble-t-il, les tâches à accomplir, qu'il s'agisse de l'aide au développement, de l'assistance technique ou de l'action culturelle.

Il est vrai que la gestion de l'administration centrale et des missions d'aide et de coopération a été confiée à la direction de l'administration générale et du personnel du ministère des affaires étrangères, qui a une vocation naturelle à gérer l'ensemble des personnels de la maison.

En revanche, les actions de coopération comme les agents de l'assistance technique continuent à être gérés par les services spécialisés installés rue Monsieur.

La texture budgétaire n'a pas fait l'objet d'innovation, si ce n'est le regroupement, en un seul fascicule, des budgets du ministère des affaires étrangères et du secrétariat d'Etat chargé de la coopération avec les Etats francophones d'Afrique noire et Madagascar. Mais les rubriques budgétaires demeurent nettement séparées et il n'est pas dans les intentions du Gouvernement d'aller au-delà.

Ayant ainsi — je l'espère du moins — pleinement apaisé les craintes exprimées par MM. Voisin et Hauret, je veux examiner maintenant les moyens que nous pourrions consacrer en 1970 aux actions de coopération. Les crédits prévus à cet effet sont de la même importance que ceux dont nous avons disposé en 1969. Mais il faut s'attendre cependant, comme l'a dit, je crois, M. le président de la commission des affaires étrangères, à un certain « rétrécissement » de notre action, car avec ces moyens nous devons faire face, dans les Etats du Ruanda, du Burundi et de la République démocratique du Congo-Kinshasa, à de nouvelles charges, qui étaient jusqu'à présent inscrites au budget du ministère des affaires étrangères. Nous aurons aussi à supporter l'incidence financière de certaines mesures, telles les revisions de rémunérations, et la hausse des tarifs de transports.

Et puisque M. Voisin a longuement évoqué ce dernier point, je vais apporter quelques éclaircissements à ce sujet. Il ne faut pas comparer les transports aériens vers les pays d'Afrique avec les relations aériennes à travers l'Atlantique-Nord. Chacun le sait, la concurrence à laquelle se livrent les compagnies d'aviation sur les lignes qui desservent l'Amérique du Nord a un caractère tout à fait exceptionnel; on vient encore d'en avoir des illustrations récentes! S'agissant des relations aériennes internationales, on ne peut donc pas prendre pour référence la situation bien particulière observée sur l'Atlantique-Nord.

L'année dernière déjà, l'importance et la permanence de la clientèle que nous apportons aux compagnies aériennes nous avaient permis d'obtenir, ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le rapporteur, une réduction de tarif de 6 p. 100. Puis est arrivée la dévaluation, et les compagnies aériennes sont en droit d'en répercuter les incidences sur leurs tarifs applicables, en l'occurrence, à des trafics internationaux. Mais s'agissant de relations à l'intérieur de la zone franc, je comprends fort bien la surprise de votre commission.

D'ailleurs, nous nous sommes mis en rapport avec les compagnies et nous avons engagé des discussions qui viennent d'aboutir. Nous avons pu, de la sorte, obtenir une réduction supplémentaire sur le prix du billet normal. C'est pourquoi le budget prévoit, pour les frais de transport, une incidence, non de 12,5 p. 100, taux de la dévaluation, mais de 8 p. 100 seulement.

Quant aux conditions qu'obtiendrait de son côté le ministère des affaires étrangères, je n'ai naturellement pas compétence, monsieur le rapporteur, pour vous donner des indications. Mais je me suis laissé dire par les commissaires du Gouvernement, parfaitement au fait de ces problèmes, que l'administration du Quai d'Orsay ne bénéficiait d'un tarif spécial que pour les seules relations à destination des anciens pays de l'Indochine.

Ce qu'il faut retenir, c'est le souci d'économie du Gouvernement, son désir de serrer la réalité de plus près. Mais, partageant vos préoccupations, il s'est efforcé, dès la fin de cette année et, par conséquent, dans le budget de 1970, de provoquer une atténuation de ces charges et, notamment, des conséquences de la dévaluation sur les transports.

Après cette réponse sur un problème particulier, j'aborde les dispositions générales et les principales rubriques de ce budget. Elles appellent, je crois, trois observations essentielles.

La première porte sur la réduction des moyens de la coopération culturelle et de la formation. Cette diminution est de l'ordre de 10 p. 100. Naturellement, elle n'est pas sans poser de problèmes. Il ne faut pas se faire d'illusion: un certain nombre d'actions devront être sacrifiées. Mais — je tiens à le dire à l'Assemblée — aucun sacrifice ne sera consenti en ce qui concerne les dépenses de formation des cadres africains, qu'il s'agisse des bourses, des stages de formation professionnelle ou des crédits accordés à des établissements d'enseignement. Les économies ne porteront pas sur ce type d'interventions. Nous nous efforcerons même, dans la mesure des moyens mis à notre disposition, de marquer ici une certaine progression, car la formation est, à nos yeux, la base essentielle et première de l'aide accordée aux pays en voie de développement.

Nous serons amenés à réduire quelques opérations de caractère culturel. Nous enverrons moins, ou nous n'enverrons plus, de troupes théâtrales, de conférenciers et nous diminuerons peut-être aussi le volume des expéditions de livres aux bibliothèques de nos centres ou de certains établissements. Nous voulons nous attacher à ce qui est fondamental pour la formation des cadres africains.

Le président de votre commission des affaires étrangères et, après lui, M. Hauret ont parlé plus spécialement des personnels affectés à la coopération. Avec le budget de 1970, mais aussi en raison de l'évolution générale, nous sommes en présence d'un certain nombre de difficultés. Elles sont d'abord d'ordre budgétaire et résultent de la réduction des crédits affectés à l'assistance technique.

M. de Broglie a souligné aussi les difficultés croissantes de recrutement des personnels spécialisés dont nous disposons pour les tâches de coopération. Les cadres de la France d'outre-mer, qui ont permis de faire face, dès la proclamation de l'indépendance des jeunes républiques, aux besoins de la coopération, sont maintenant de moins en moins nombreux et leur remplacement pose un problème très grave.

Pour le résoudre, il est d'abord nécessaire — vous avez eu raison de le souligner, monsieur le président — que les textes de 1961, pris dans le dessein d'encourager les agents de la fonction publique française à aller servir au titre de la coopération, soient appliqués avec plus de rigueur, plus de foi et plus de persévérance. Les jeunes fonctionnaires qui acceptent de consacrer une partie de leur carrière à des tâches de coopération, ne doivent pas s'en trouver lésés. Je souhaite même qu'il en soient récompensés.

Nous devons réexaminer aussi la situation faite aux agents contractuels de la coopération, si nous voulons favoriser leur recrutement, ce qui est de plus en plus nécessaire, car nous ne pouvons envisager de recréer un cadre de coopérateurs au sein de la fonction publique. Un tel cadre ne paraît d'ailleurs pas adapté au caractère spécifique de tâches qui évoluent avec la transformation et le développement des pays africains.

Il se pose, pour ces personnels, un problème de garantie d'emploi et, surtout, de reclassement au terme de leur service en coopération.

Nous avons bien conscience de la nécessité d'assurer la relève, de susciter des vocations nouvelles et de préparer des agents de coopération à ces missions. C'est pourquoi mon département étudie la possibilité de regrouper en un organisme unique toutes les actions de formation ou de préparation aux tâches de coopération, de recyclage ou de perfectionnement des assistants techniques, qui sont, à notre époque, si nécessaires à la mise à jour des connaissances dans les différentes branches professionnelles. J'espère qu'il me sera possible, à l'occasion de la discussion du projet de budget pour 1971, de vous apporter à cet égard des propositions constructives.

La réduction des crédits prévus pour l'assistance technique, qui est globalement de 2,5 p. 100 mais atteint, compte tenu de l'augmentation des charges, entre 4 et 5 p. 100, nécessitera une diminution fort importante — de plusieurs centaines d'unités — des personnels de l'assistance technique, venant s'ajouter à la déflation que nous avons déjà dû entreprendre au cours des deux dernières années.

Ainsi en trois ans, près de 2.000 coopérants, sur 9.000, ont été retirés des Etats africains et malgache.

On perçoit l'importance d'un tel sacrifice. Je dois dire qu'il est très douloureusement ressenti par les gouvernements africains eux-mêmes. Cependant, ils comprennent nos difficultés et la nécessité de notre rigueur budgétaire.

Il m'appartient de leur rendre hommage pour la compréhension dont ils font preuve à cet égard,

C'est à juste titre que votre commission des finances s'est inquiétée devant cette réduction massive des effectifs de l'assistance technique et, pour pallier ces insuffisances, elle vous propose le vote de deux amendements tendant à diminuer les crédits destinés à l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer.

Votre commission a été surprise de constater que seul, dans un budget de rigueur, cet établissement disposait de crédits supplémentaires. Mais c'est parce que ces dotations font partie de l'enveloppe budgétaire de la recherche. L'O.R.S.T.O.M. doit à une procédure financière particulière d'être épargné, en tout cas moins affecté que d'autres parties du budget, et de pouvoir recruter du personnel.

Je le dis tout de suite à votre rapporteur, le Gouvernement ne peut pas souscrire à ces amendements. Il en comprend parfaitement l'esprit et il s'efforcera de répondre au souhait de la commission.

Avec M. de Broglie, je dois souligner l'intérêt de la recherche scientifique et tout particulièrement, comme l'a dit M. Hauret, de la recherche appliquée. Nous ne pouvons, par conséquent, ignorer la contribution fort importante qu'apportent l'O.R.S.T.O.M. et les instituts de recherche pour le développement des pays d'Afrique et de Madagascar.

S'il ne peut accepter ces amendements, qui mériteraient un examen plus approfondi, que le temps dont nous disposons ne permet pas, le Gouvernement comprend néanmoins les préoccupations de votre commission des finances. Il est prêt à étudier la possibilité de transferts en vue d'augmenter les moyens du Fonds d'aide et de coopération et les crédits affectés à l'assistance technique. Nantie de cette assurance, la commission des finances voudra, je l'espère, faire confiance au Gouvernement et retirer ses amendements.

La troisième partie de mon exposé concernera l'aide au développement. Pour 1970, les crédits affectés au titre VI sont à peu près équivalents à ceux du budget de 1969 : 305 millions contre 310, compte tenu des 27.500.000 francs inscrits au fonds d'action conjoncturelle.

Votre rapporteur désire recevoir quelques assurances à ce sujet. Il s'est étonné de la mesure qui frappe le budget de la coopération puisque, d'une part, les crédits en question seront utilisés à l'extérieur et n'auront, par conséquent, aucune incidence sur la surchauffe de notre économie nationale, et que, d'autre part, il s'agit en grande partie d'exportations, encore que ces dernières soient effectuées à l'intérieur de la zone franc.

Certes, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères aurait souhaité que le budget de la coopération échappe à cette mesure générale, mais celle-ci affecte tous les crédits du titre VI sans exception, donc ceux de la coopération.

Toutefois, si des dotations destinées à l'aide au développement ont été réservées, elles le sont dans une proportion limitée — 10 p. 100 en 1970 — et sont regroupées dans le budget des charges communes sous la rubrique « fonds d'action conjoncturelle » mais avec une affectation précise : la coopération avec les Etats d'Afrique et Madagascar. Elles ne peuvent, par conséquent, être détournées de cet objet. Formons le vœu que la conjoncture permette leur déblocage le plus rapidement possible.

Comme l'a dit M. le président de la commission des affaires étrangères — je suis heureux qu'il l'ait lui-même souligné — ce budget, s'il accuse une certaine stabilité et, par conséquent, un resserrement, ne compromet cependant rien d'essentiel. Nous

n'avons sacrifié aucun domaine et aucun aspect de l'aide que nous apportons aux pays d'Afrique et à Madagascar, et c'est là ce qui importe.

Ce budget est souple, et je crois que l'une des caractéristiques principales du fonds d'aide et de coopération est de permettre, justement, une adaptation permanente aux choix que nous devons faire, car il est évident que, dans cette période de difficulté budgétaire, nous serons obligés d'opérer des choix d'autant plus difficiles.

M. le rapporteur de la commission des finances, à ce propos, se demandait quelles étaient les incidences de la dévaluation dans les Etats africains et malgache qui appartiennent à la zone franc.

Par suite du caractère diffus de la plupart d'entre elles, ces incidences ne peuvent pas être appréciées aisément, sur une courte période.

Mais il faut bien préciser que la dévaluation n'a pas que des aspects négatifs ; elle a aussi, nécessairement, des conséquences favorables pour des économies qui reposent très largement sur l'exportation de produits agricoles dont la valeur est fixée au plan mondial.

Le budget de 1970 sera, pour la coopération comme pour toutes les administrations françaises, un budget d'austérité. Mais je crois que cette austérité n'est — et c'est ce qui importe — que le reflet d'une situation purement conjoncturelle, et non l'indice de la remise en cause d'une politique.

La coopération avec les Etats africains et malgache reste un objectif fondamental de notre action extérieure, parce qu'elle répond à un devoir de solidarité, parce qu'elle se situe dans un cadre de relations privilégiées, parce qu'enfin elle constitue une contribution au maintien de la paix dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822) (rapport n° 835 de M. Sabatier, suppléant M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Affaires étrangères (suite) :

I. — Affaires étrangères (annexe n° 2 — M. Arthur Conte, rapporteur spécial : avis n° 838, tome I, de M. Joxe, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Relations culturelles et coopération technique (annexe n° 3 — M. Dusseaux, rapporteur spécial ; avis n° 836, tome III, de M. Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 838, tome II, de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

II. — Coopération (annexe n° 4 — M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial ; avis n° 837, tome I, de M. Hauret, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 838, tome III, de M. Achille-Fould, au nom de la commission des affaires étrangères).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu intégral des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)